

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD –
M. Jean GUILBERT (jusqu'à 23 h 10, avant le vote de la délibération 64/13) –
M. Jean-Michel ISSAKIDIS – Mme Pascale ROCHERON – M. Vincent GUILLON –
M. Louis LE PIVAIN (adjoints) – Mme Isabelle CAZALI – M. Arnaud PIQUART –
Mme Hannelore MORVAN – M. Jacques CHEVALLIER-RUFIGNY –
Mme Christine CARON – Mme Jane-Marie HERMANN – Mme Laurence HYVERNAT –
M. Michaël THOMAS (arrivé à 20 h 25 pendant le DOB Ville ; a quitté la séance à 23 h 15,
avant le vote de la délibération 65/13) - M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN –
Mme Isabelle GAUTIER – M. Maxence de FORESTA – M. Philippe MARGUERIT –
Mme Sabine BESNARD - M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme François BOST –
M. Michel GUENARD – Mme Fanny RUPH (arrivée à 20 h 45 – pendant le DOB Ville) –
Mme Magali GUILBAUD (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	M. Jean GUILBERT (jusqu'à 23 h 10)
M. Jean GUILBERT	a donné pouvoir à	M. Arnaud PIQUART (à partir de 23 h 10)
Mme Annick FUZIER	a donné pouvoir à	Mme Béatrice BERTHOD
Mme Marie-France de GESTAS	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
M. Guy GEOFFROY	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON
M. Antoine GERON	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Elisabeth DOS SANTOS	a donné pouvoir à	Mme Isabelle CAZALI
M. Michaël THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Laurence HYVERNAT (à partir de 23h15)

ABSENTS

Mme Laure RIGNAULT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN propose de désigner Madame Jane-Marie HERMANN.

.../...

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU
19 AVRIL 2013

M. GUENARD : « Page 13 d'abord à la ligne 8 une petite coquille d'orthographe : « Bon. Pourtant, j'entends un certain nombre de personnes sur la ville **dire** et non pas **dirent**... » mais c'est un détail. Quelques lignes plus bas, il s'agit plutôt d'une question Monsieur le Maire : vous nous disiez que vous réfléchissiez à l'opportunité faire appel au jugement d'un tribunal qui n'avait pas bien compris les choses correctement et je voulais savoir si vous aviez fait appel ? »

M. LEBRUN : « C'était à quel sujet ? »

M. GUENARD : « Au sujet des pénalités pour la bibliothèque. »

M. LEBRUN : « Snef et Utb pour la bibiothèque. Est-ce bien cela ? »

M. GUENARD : « Attendez. Un peu plus loin page 14, et j'en aurais terminé : vous disiez qu'il était possible que nous titularisions un certain nombre de contractuels et ma question était de savoir si le mouvement était engagé ? »

M. LEBRUN : « Si je peux juste me permettre, nous n'allons pas refaire les choses. Nous étions donc sur l'approbation des compte-rendus et je vous proposerai peut-être ultérieurement de vous faire une réponse par rapport à cela mais si nous repartons sur des questions posées... Je vous ferai peut-être un point d'actualité un peu après mais pas forcément sur cette question-là. Je crois que tout à l'heure, lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur Guilbert aura des précisions à vous apporter sur la deuxième question que vous avez posée. Voilà. Si nous nous écartons de l'ordre du jour, nous n'avons pas fini cette soirée. Pour le « ent », nous l'enlèverons. Pas d'autres remarques ? »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 avril 2013.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU
24 AVRIL 2013

M. BOUFFARTIGUE : « Page 43, ce n'est pas grand-chose et, soit c'est moi qui ai fait le lapsus quand j'ai parlé ce qui n'est pas impossible, juste après la dernière occurrence du mot PLU qui se voit bien : « Viroflay n'est pas une île flottant au **milieu** au lieu de **niveau** de rien. »

M. LEBRUN : « Quand j'ai relu cela ne m'a pas choqué. Nous le corrigerons. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 24 avril 2013.

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE – EXERCICE 2014

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014

M. LEBRUN : « Je rappelle ici, ce que je fais chaque année pour le Débat d'Orientations Budgétaires, qu'il s'agit donc d'un débat d'orientations et non pas un pré-budget. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois pour essayer de voir quelles étaient les opérations ou les actions que nous allions pouvoir mener en 2014 sachant qu'elle sera une année de transition, nous verrons mais en tout cas, il faut bien préparer le budget et ces orientations peuvent être revues d'une façon ou d'une autre selon les informations dont nous pourrions disposer d'ici au vote du budget. Nous tenons absolument à ce que le budget soit fait comme chaque année, avant le 31 décembre ou à quelques jours près, aux alentours du 31 décembre. J'entends dans certaines instances : « oui mais les choses ne sont pas stabilisées sur un certain nombre de dotations de l'Etat aux collectivités, sur la décision de diminuer la DGF... ». L'expérience de ces 18 mois nous montre que si nous attendons encore, des choses changeront et nous aurons encore des incertitudes sur les 2 ou 3 mois à venir. Donc l'idée est de dire que nous avons une connaissance à l'instant T du contexte et de l'environnement dans lequel nous évoluons, nous lançons le budget et, s'il le faut, après, nous prendrons des décisions modificatives en cours d'année 2014, de budget supplémentaire ou autre. Donc, je propose que nous gardions notre calendrier ce qui nous permettra d'écluser les sujets budgétaires avant le 1^{er} trimestre 2014. Sachant qu'il est vrai, que par rapport au budget 2013, beaucoup de choses ont évolué et ce contexte dont je parlais va être extrêmement difficile ; je ne veux pas parler de rigueur mais pas loin et en tout cas il faudra être de plus en plus rigoureux dans notre gestion étant donné que nous sommes confrontés à deux phénomènes, comme toutes les collectivités locales ou la plupart en tout cas : un phénomène d'augmentation de dépenses, naturel, ne serait-ce que par le mouvement classique sur le personnel, ce que nous appelons le G.V.T. sauf si nous décidons de réduire les effectifs ce qui est un autre sujet, ne serait-ce que par des décisions prises par nos autorités de tutelle qui nous diraient : « il y a des choses à faire maintenant comme les rythmes scolaires ; il faut que vous les fassiez et mettez les sommes qui sont nécessaires en face, à votre sauce mais mettez-les » et de l'autre côté, nous assistons à une diminution annoncée de nos recettes que Jean Guilbert détaillera tout à l'heure, dans le sens où la DGF va encore diminuer, des péréquations qui vont nous toucher de façon encore plus importante, les différentes lois notamment sur le logement social du fait de la loi Duflot qui vont avoir une incidence sur les pénalités à venir étant donné le nombre de logements manquants sur Viroflay qui a été augmenté de façon assez importante. Nous avons donc un ensemble de facteurs qui font que notre budget 2014 va être plus compliqué et plus incertain encore que les années précédentes.

.../...

Nous allons faire ce débat dans cette configuration et après je vous proposerai aux uns et aux autres de prendre la parole afin d'exposer votre point de vue : quels sont les services que nous devons favoriser ? Ceux dont vous trouvez qu'ils ne sont plus utiles, pourquoi pas ? Les investissements qui sont indispensables et ceux qui ne sont plus utiles, pourquoi pas ? Vous pouvez le dire car l'objet de ce débat est bien d'échanger, de réfléchir pour nous aider à proposer un budget qui sera le plus en direction de tous les viroflaysiens. Je donne la parole à Jean Guilbert pour la présentation de ce DOB. »

M. GUILBERT : « Tout d'abord, quelques commentaires sur l'environnement économique qui est, de plus en plus, une préoccupation majeure pour nous. En effet, l'endettement public et le chômage continuent de s'accroître en France, le gouvernement poursuit ses efforts afin de réduire le déficit public mais il pourrait rester supérieur à 3 % du Produit Intérieur Brut, PIB, à fin 2014 soit une augmentation de la dette publique de + de 60 milliards pour la seule année 2014. Parmi les mesures prises pour réduire les dépenses publiques de l'Etat figure la réduction prévue en 2014 et 2015 de 1.5 millions d'€ par an des dotations aux collectivités locales. Par ailleurs, le mécanisme de péréquation entre collectivités, a été renforcé en 2013 avec effet sur la période 2013-2016 de façon à accroître encore la contribution des collectivités dites riches. Enfin, la décision de modifier les rythmes scolaires se traduit par des dépenses publiques supplémentaires dont l'essentiel pourrait être assuré à terme par les communes. Dans cet environnement décidément peu favorable aux finances des collectivités locales, voyons comment se présentent les perspectives des budgets de fonctionnement et d'investissement de la ville, sachant que c'est lors du débat budgétaire proprement dit que seront abordés les propositions détaillées du budget à l'issue du présent débat d'orientations. En préambule, je précise que les documents de recettes et de dépenses qui vont vous être commentés ne prennent pas en compte le coût des modifications des rythmes scolaires, lesquels sont regroupés sur un document séparé.

Parlons tout d'abord de la D.G.F. : comme mentionné en introduction et précisé par Monsieur le Maire, nous avons prévu une baisse de la Dotation de l'Etat, baisse que nous estimons actuellement à 4 %. La réduction porte sur la partie de la DGF intitulée « dotation de garantie » ; nous remarquons d'ailleurs que ce complément de garantie a déjà diminué les années précédentes et je précise que l'Etat envisage de poursuivre le mouvement non seulement pendant l'année 2015 mais les années suivantes.

La fiscalité locale : comme pour les trois années passées, nous n'envisageons pas de hausse des taux d'imposition. Seules les bases seraient modifiées et nous avons pris une hypothèse de 1 % proche du niveau actuel de l'inflation. La comparaison avec les communes de même strate de population fait apparaître que la situation de Viroflay a peu évolué depuis l'année précédente pour une raison bien simple : nous n'avons pas changé les taux. Vous constatez par ailleurs que la plupart des autres communes n'ont également pas changé leurs taux.

En page 13 du document, vous constatez que l'inflation cumulée depuis 2008 s'élève à 11.6 %. L'essentiel de la différence entre l'évolution de la fiscalité d'une part et l'inflation d'autre part, a permis de financer le coût de fonctionnement de la bibliothèque hors frais de personnel et la création de 15 places de crèche. Ce commentaire avait déjà été fait l'année dernière.

Ensuite, nous avons ce qui s'appelle les allocations de compensation et il s'agit de la dotation de compensation de Taxe Professionnelle et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources qui ont remplacé l'ancien Fonds Interdépartemental de Péréquation de T.P. dont bénéficie Viroflay au titre de Citroën Vélizy. Nous prévoyons une stabilité des recettes ou une légère hausse qui sera précisée dans le budget, sachant que la pérennité de ces recettes n'étant pas assurée, elles sont budgétées avec prudence.

.../...

Les droits de mutation : les produits constatés au 1^{er} octobre 2013 s'élèvent à 739 000 €. Nous pensons donc qu'il est possible d'atteindre le total budgété en 2013 de 1 millions d'€ et nous reconduisons cette prévision pour 2014.

L'attribution de compensation de Versailles Grand Parc pour 2 400 000 € : un ajustement en hausse de 3 % est prévu qui prend en compte les rôles supplémentaires 2013, c'est-à-dire des compléments de fiscalité, lesquels sont désormais inclus dans la base de calcul pour 2014.

En ce qui concerne les autres recettes, une évolution en hausse de 2 à 3 % est anticipée, qui intègre notamment l'augmentation des effectifs en activité périscolaire hors effet de modification des rythmes scolaires et la hausse du tarif horaire de la CAF pour les crèches. Bien entendu, tout cela sera précisé au moment du budget.

Si nous revenons au total, pour les recettes de fonctionnement, celui-ci devrait être en légère augmentation par rapport à celui de 2013. Cette situation n'est pas entièrement satisfaisante surtout dans le contexte des charges nouvelles qui nous sont imposées et que nous allons commenter maintenant. Toutefois, elle peut se comparer à celle de l'Etat dont le total des recettes n'est actuellement maintenu que grâce à de fortes hausses de fiscalité.

Nous abordons maintenant la partie « dépenses de fonctionnement » en commençant par les frais de personnel.

En dehors de la création d'un poste d'ATSEM, comme il est précisé dans le commentaire de la page 21, suite à l'ouverture d'une classe maternelle à l'école Le Coteau, puis des heures de surveillance d'effectifs périscolaires en hausse puisque nous avons vu tout à l'heure que les recettes étaient en hausse, les effectifs du personnel en dehors de ses deux aspects ne varient pas. Le GVT est estimé à 1.1 % et pour répondre à une question posée à Monsieur le Maire tout à l'heure ainsi qu'en commission thématique, le processus de titularisation du personnel en application de la loi du 12 mars 2012 est commencé et devrait se traduire par la titularisation d'environ 35 personnes d'ici 2016 sur la base des effectifs actuels dont entre 10 et 15 dès 2014 avec un début d'impact financier sur l'année 2015. Il y a également les heures supplémentaires payées au personnel pour les élections prévues en 2014 et qui représentent, comme indiqué ici, 0.6 % de la masse salariale.

Au total, le budget des frais de personnel devrait être en hausse, pour les raisons indiquées d'un peu plus de 2 %, ce qui est un peu plus que les deux années précédentes, vous le remarquerez.

Les subventions versées essentiellement au CCAS et à l'USMV devraient être globalement stables ou en faible augmentation. Les frais financiers sont également stables.

La contribution de la commune au Fonds de Péréquation Intercommunal dit, FPIQ, devrait passer de 91 000 € en 2013 dont 60 000 € inscrits au BP 2013 à 150 000 € en 2014, un montant identique étant payé par Versailles Grand Parc, pour le compte de Viroflay.

En l'état actuel des textes, la contribution est prévue augmenter jusqu'en 2016 pour atteindre 300 000 € à cette date. Donc, nouveau doublement d'ici 2016.

En ce qui concerne le poste « autres dépenses » : une augmentation de 2 à 3 % est anticipée que nous espérons plus proche de 2 %. Nous estimons prudent de prendre en considération, dans nos prévisions, les coûts supplémentaires occasionnés par les deux derniers hivers qui ont été plus longs et rigoureux.

En chauffage, malgré les progrès constatés en isolation, les coûts ont augmenté suite notamment à une durée de chauffage jusque début juin 2013.

En entretien de la voirie, des coûts additionnels sont constatés suite au gel : fourniture de sel, réfections de voiries.

.../...

A noter par ailleurs le coût de création de 5 places de crèche et en culturel, celui de la résidence d'artiste.

Au total, les dépenses de fonctionnement devrait augmenter de 2 % environ dont 0.4 % pour du personnel supplémentaire en périscolaire et 0.2 % de coût de fonctionnement pour les 5 nouvelles places de crèche qui sont en cours de création.

Nous allons aborder maintenant la partie « modification des rythmes scolaires ». A l'occasion du présent débat, nous avons tenu à présenter comment nous envisageons les choses. Toutefois les études et les consultations se poursuivent et, à ma connaissance, rien d'officiel n'est arrêté à ce jour. C'est pour cela que nous avons mentionné en rouge « projet ». Par ailleurs, nous avons essayé de chiffrer le coût de l'opération, chiffrage qui peut encore être complété ou amendé. A ce stade, encore une fois, c'est au niveau des orientations qu'il est souhaitable de se situer. Les modifications d'horaires sont récapitulées page 23 et 26. Page 23 pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi, vous voyez que l'école se terminerait à 12 heures au lieu d'11 h 30 et la pause méridienne augmente d'1/4 d'heure pour se terminer à 14 h 15. L'après-midi, les cours se terminent à 16 heures au lieu de 16 h 30. Les 3/4 d'heure de cours en moins pour chacun des 4 jours sont compensés par 3 heures de cours le mercredi de 9 à 12 heures. Il s'agit dès lors d'assurer l'encadrement pour le 1/4 d'heure de pause méridienne en plus sur les 4 jours et de même pour la 1/2 heure le soir en étude ou en atelier.

Par ailleurs, le mercredi midi, un total de 600 repas est prévu contre 230 actuellement pour l'activité périscolaire proprement dite.

Le coût net total occasionné par la réforme y compris le chauffage et le nettoyage supplémentaire dans les bâtiments, est estimé à 215 000 €.

Compte-tenu de la subvention CAF de 54 € par enfant prévue et d'une subvention, dite d'amorçage, 50 € par enfant versée par l'Etat la première année (pour la suite rien est décidé) et ensuite le possible arrêt de certains séjours Arc'Ados, le coût net annuel total pour la ville serait de 86 000 €.

Ces modifications des rythmes scolaires induisent des investissements dans les bâtiments scolaires car il semble désormais logique de localiser les activités scolaires dans les écoles afin de réduire les déplacements quotidiens.

Nous abordons maintenant la partie « investissements ». L'année 2013 aura vu s'achever la réalisation de deux opérations importantes : l'aménagement de la RD 10 dans le centre-ville ainsi que la place du marché et la réhabilitation du centre sportif Gaillon.

S'agissant d'une année de transition, il est logique de ne pas entreprendre d'opération de longue durée pour l'instant. Un certain nombre d'investissements significatifs sont toutefois envisagés dès maintenant.

En bâtiments : pour accueillir les enfants dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, des aménagements sont prévus en 2014 aux écoles Aulnette, Arcades et Lamartine pour la rentrée 2014. Des travaux complémentaires sont prévus en 2015 à l'école Corot.

En maîtrise des énergies, le programme actuel dans les écoles se termine avec le changement des fenêtres à l'école Lamartine ; également des travaux de rénovation et d'isolation importants sont programmés dans les logements des écoles rive droite. En page 33, nous avons récapitulé les différents travaux effectués depuis 2008 ; vous voyez par exemple que l'ensemble des bâtiments des écoles aura été isolé.

Nous avons également l'aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville qui prévoit l'accueil des handicapés, l'amélioration des isolations thermiques et phoniques et une meilleure disposition de l'accueil du public.

.../...

En voirie et espaces verts, la réfection complète de 4 rues est envisagée : rue du Lieutenant-Colonel le Sabazec, rue du Louvre entre les rues Fronval et Faidherbe, la rue François Gaillard et la rue Joseph Chaleil.

Concernant les espaces verts, les principaux travaux sont : la réfection totale du revêtement synthétique du stade et au centre sportif Gaillon dont les travaux vont être terminés incessamment, une remise en état des clôtures. Enfin, une nouvelle tranche de la réfection d'une partie des allées du cimetière.

Nous allons maintenant aborder la partie « logement social » : dans le domaine des charges et obligations supplémentaires décidés par l'Etat et supportés par les collectivités locales, nous pourrions rajouter les modifications de la loi SRU décidées en janvier 2013 dans le cadre de la loi Duflot. Je rappelle que la loi SRU visait les communes n'ayant pas atteint l'objectif d'un parc de 20 % de logements sociaux. Une double obligation figurait : obligation triennale en nombre de logements visant à atteindre l'objectif de 20 % en 2020 et un prélèvement financier annuel sous forme d'un tarif par logement manquant par rapport à l'objectif de 20 %. Ce prélèvement peut être acquitté sous forme de contribution au financement pour la réalisation de logements sociaux. La loi Duflot a porté l'objectif du parc de logements sociaux à 25 % en 2025 et à augmenter fortement le tarif par logement manquant pour les communes n'ayant pas 25 % de logements sociaux. Le document page 29 met en application ce qui vient d'être dit : le nombre de résidences principales, vous le voyez, est de 6 772 en 2012 soit un objectif pour le quart représentant 1693 logements en 2025. Compte-tenu de 644 logements existants en 2012, un objectif de construction de la différence, soit 1 049 logements, est prévu en 4 périodes triennales de 262 logements chacune. Mais n'oublions pas que les logements sociaux à construire sont eux-mêmes comptés dans la base de l'objectif de 25 %. Et, l'administration de l'Etat fait un calcul dans ce sens, qui conduit à construire un total de 1 300 logements d'ici 2025, à supposer que les seuls logements construits soient des logements sociaux. Revenons à la période triennale 2011-2013 : l'objectif en nombre de logements reste calculé sur la base de l'objectif de 20 % en 2020 et conduit à un nombre de 112 logements sociaux dont 95 ont déjà été pris en compte et 17 devraient pouvoir l'être d'ici fin 2013. La ville devrait ainsi réaliser l'objectif fixé par la loi SRU en 2013.

Pour la période 2014-2016, l'objectif passe de 112 à 262 logements, comme nous l'avons vu tout à l'heure, soit près de 100 logements par an et ce de façon brutale ce qui représente plus du double de l'objectif précédent.

Les dépenses de financement du logement social imputables sur le prélèvement dû, la situation pour 2013 à 2015 est résumée en page 28. Dès 2013, la loi Duflot a modifié les règles de calcul du prélèvement dû par logement manquant lequel passe ainsi de 160 € à 210 € basé sur le potentiel fiscal, entraînant une hausse du prélèvement lui-même qui passe à 149 000 € au lieu de 114 000 € l'année précédente. Pour 2014, le prélèvement augmente de nouveau fortement car le nombre de logements manquant est désormais calculé sur la base d'un objectif de 25 % de logements sociaux contre 20 % auparavant. Nous constatons donc un doublement du prélèvement entre 2012 et 2014 car nous passons de 114 000 à 220 000 €. En 2015, le prélèvement diminue un peu suite à la prise en compte du nombre de logements réalisés dans la résidence étudiante, ces prises en compte se faisant avec un décalage de deux ans.

Voyons maintenant comment la ville s'acquitte de sa contribution. En 2013, la contribution à deux opérations de construction ainsi que le reliquat à fin 2012 ont été suffisants pour acquitter le prélèvement bien que celui-ci ait déjà augmenté fortement. Pour 2014, la somme de 156 000 € concernant la résidence étudiante a été acceptée comme imputable par l'Etat mais se révèle insuffisante compte-tenu de la forte augmentation du prélèvement.

.../...

A noter au passage, comme je l'ai indiqué, que les contributions recevables sont celles relatives aux logements terminés deux ans avant, de sorte que tout effort supplémentaire ne produit ses effets en terme de contribution reconnue, que deux ans plus tard. A l'inverse, tout reliquat en fin d'année est prescrit au bout d'un an. Sans trop entrer dans la technique, il semble que le système comporte un certain nombre de rigidités. A ce stade, le résultat pour 2014 est un montant à payer par la ville de 63 345 € dont nous espérons pouvoir nous acquitter en faisant valoir que la ville a cédé un bien immobilier fin 2012 pour réaliser des logements sociaux et que cette cession s'est effectuée à un prix inférieur à celui du marché. La loi Duflo le prévoit et nous espérons que les services de la ville pourront procéder de la sorte.

C'était un peu long concernant le logement social mais compte-tenu que ce sujet est souvent longuement discuté il nous a semblé nécessaire de présenter la situation actuelle de façon, je l'espère, assez claire pour servir de base aux débats qui suivront.

Il n'y a pas de conclusion à proprement parlé, s'agissant d'un débat qui s'engage mais nous pouvons toutefois résumer comme suit les perspectives : un environnement difficile qui se traduit par des contributions de l'Etat en baisse et un système de péréquation plus coûteux, des coûts qui devraient pouvoir continuer à être maîtrisés pour la part de ceux qui sont sous le contrôle de la ville, un ensemble de services maintenu avec même quelques augmentations périscolaires ou créations pour les crèches, des investissements qui demeurent significatifs, et sans préjuger du budget, l'équilibre de fonctionnement devrait subir les effets de l'environnement défavorable tout en demeurant pour l'instant à un niveau acceptable selon nous. Nous pouvons dire à ce sujet que nous bénéficions de la prudence dont nous avons fait preuve dans la gestion financière de la ville ; nous sommes bien entendus à l'écoute des avis de chacun sur la meilleure façon de répondre à la situation qui a été exposée ici. »

M. LEBRUN : « Merci Monsieur Guilbert pour la présentation synthétique de ce DOB qui permet de lancer les quelques idées que nous vous soumettons, tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement, et comme Jean Guilbert l'a dit, il s'agit d'une année de transition et nous n'allons donc pas lancer des grands projets que certains pourraient peut-être espérer vivement. Simplement, nous rappelons qu'en terme de services à la population, il nous a paru essentiel de maintenir l'ensemble de ces services, quoique nous bénéficions d'une opportunité de financer 5 places de crèche complémentaires sur 15 places créées dans la crèche La Maison Bleue qui se trouve dans la zone d'activités. C'est donc une augmentation non négligeable du nombre de places de crèche sur la ville de Viroflay à laquelle nous participons. Les autres éléments demeurent encore un peu incertains sur la partie « rythmes scolaires ». Il n'est pas exclu que sur cette partie, les choses soient encore revues différemment par notre gouvernement car je crois savoir qu'un certain nombre d'actions sont prévues dans les semaines à venir pour faire comprendre que ce n'est pas forcément le meilleur moment de lancer de nouvelles dépenses pour les collectivités. L'autre point aussi, comme l'a dit Jean Guilbert, est que nous sommes dans un contexte national et général, d'augmentation d'impôts et nous ne souhaitons pas à Viroflay, contribuer à cette augmentation d'impôts et c'est pour cela que nous envisageons de maintenir les taux d'imposition de Viroflay au même niveau que ceux de l'année dernière et pour la 4^e année consécutive.

Voilà les points essentiels de cette préparation budgétaire et de ce débat. Qui souhaite prendre la parole pour contribuer à ce débat et nous faire des propositions ?... »

.../...

M. BOUFFARTIGUE : « Nous sommes clairement dans une situation économique difficile et cela fait plusieurs fois que le DOB se passe dans un tel contexte. Simplement, j'avais déjà posé la question, je ne sais plus si cela remonte à l'année dernière ou l'année d'avant, sur l'impact réel que cela a sur les finances de Viroflay. Il est vrai qu'en tant que commune, nous avons des recettes fiscales qui sont, depuis l'abandon de la taxe professionnelle, largement déconnectées de l'activité économique. Nous avons dans une ville de la sociologie comme la nôtre, des dépenses supplémentaires liées réellement aux impacts de la crise auprès de la population limitées, un marché immobilier peut être un peu moins dynamique qu'il y a quelques années mais qui se maintient et puis, nous avons une baisse de la DGF qui n'est pas négligeable. Simplement, nous voyons que, malgré tout, nous arrivons à augmenter les recettes ; les dépenses augmentent aussi d'un autre côté mais globalement nous arrivons à maintenir la capacité de Viroflay à investir et donc à répondre aux problèmes qui se posent à nos concitoyens. Mais, le sujet de mon intervention est justement de savoir aujourd'hui quelle est cette capacité ? Sommes-nous, dans l'opposition, capables de la mesurer ? Il s'agit d'une question cruciale car justement, nous sommes dans une période de crise où les communes qui ont les moyens, doivent continuer à investir et pas simplement investir pour investir mais pour continuer à apporter des réponses aux problèmes qui se posent à nos concitoyens, aux grands enjeux et notamment ceux que j'avais cité au moment du PLU. En tant que puissance publique, c'est bien à nous d'apporter des réponses évidemment partielles puisque nous ne sommes qu'au niveau de Viroflay mais réelles. Après, je suis tout à fait d'accord qu'une collectivité ne peut pas tout faire : des choix doivent être faits mais pour cela et pour que nous puissions en débattre, il faut que les bases de réflexion soient claires. C'est pour cela que je vais, dans mon intervention, faire à la fois le DOB et déborder un peu sur la délibération qui suit la décision modificative.

A Viroflay, Monsieur Guilbert l'a rappelé, nous avons tendance à établir le budget sur des bases prudentes. La prudence a des vertus mais elle a aussi des limites. Nous faisons des prévisions de recettes notamment fiscales qui sont toujours prudentes ; au niveau du compte administratif nous nous apercevons que nous « touchons » un tout petit peu plus. Au niveau des dépenses, de toute façon, vu comment les budgets publics sont construits puisque nous votons des enveloppes que nous ne pouvons pas dépasser à moins de modifier le budget, il est donc normal que le budget, au niveau des dépenses, ne soit jamais accompli à 100 %, sans parler des reports mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat car nous le répétons déjà assez souvent et nous le ferons encore à nouveau. Là, nous avons une décision modificative qui va arriver et qui est assez caricaturale à ce niveau-là : alors peut-être, et je ne veux pas faire de procès d'intention, que puisque, nous ne l'avons pas présentée aujourd'hui mais nous avons 1.2 millions d'€ de recettes qui n'étaient pas prévus, et qui vont être inscrits dans le budget de l'année d'avant. Peut-être que cela n'était pas prévisible, ce qui est possible, et il est tout à fait évident que cela est exceptionnel. Simplement, nous le voyons, cela en plus des éléments récurrents de prudence que j'ai cités au préalable, cela finit par fausser le débat. Nous avons débattu l'année dernière sur des bases au niveau du débat et du budget, qui ne sont pas ce qui se réalise. Cela nous renforce donc dans l'idée qu'aujourd'hui, Viroflay a les moyens de faire plus que ce qu'elle fait aujourd'hui, tout en conservant l'équilibre budgétaire auquel nous sommes autant attachés que vous mais simplement nous sommes encore plus attachés à la vocation d'une collectivité à apporter des réponses aux problèmes qui se posent à nos concitoyens. Alors justement, quand nous regardons ce que nous allons faire de ce surplus, nous allons l'affecter, si j'en crois le tableau, au désendettement.

.../...

Nous allons rembourser les emprunts par anticipation. Alors, pour une gestion de trésorerie à court terme, il y a une rentrée importante et nous en profitons pour rembourser par anticipation une partie des droits de tirage que nous avons pour payer moins d'intérêts ce qui est logique. Par contre, au niveau de la construction budgétaire, cela est beaucoup moins normal. Pourquoi ? Parce qu'à notre sens, l'endettement n'est pas fait pour gérer la trésorerie, mais pour financer des équipements, des investissements ayant une durée de vie importante, par les utilisateurs sur la durée de vie de cet équipement. C'est-à-dire qu'un contribuable qui ne passe que deux ans à Viroflay ne paye pas, par les impôts qu'il aura payés sur la commune, la totalité d'un équipement qui a vocation à perdurer et fonctionner pendant plusieurs décennies. C'est pour cela, qu'à notre sens, dans ce genre de débat comme aujourd'hui, nous devrions avoir pour chaque grand investissement, pour chaque grand programme, pour chaque grand équipement ce qu'il n'y a pas forcément cette fois-ci mais il y en a eu par le passé, une vraie réflexion sur « comment nous finançons ? ». Quelle partie de l'investissement nous finançons par l'auto-financement ? Quelle partie nous finançons par les subventions ? S'il y en a. Quelle partie nous finançons en s'appuyant sur les recettes que ces investissements vont pouvoir engendrer ? Et quelle partie nous finançons par de l'emprunt en discutant de la durée de cet emprunt qui correspond à la durée de vie que nous estimons, de ces opérations ?

Donc, nous devrions avoir, chaque année, au moment du DOB ou du budget, une sorte de tableau de bord des investissements que nous avons effectivement réalisés dans le passé mais que nous continuons de financer par fractions chaque année.

Pour cela, il faudrait avoir une vision du budget qui soit un peu plus prospective. Nous votons des documents, des plans comme le Plan Local de Déplacements, le Plan Local de l'Habitat Intercommunal, le Plan Local d'Urbanisme, qui ont cette vocation prospective mais nous ne votons jamais de programmation budgétaire des investissements qui découlent de ces plans. Nous faisons toujours année par année et jamais selon une vision à plus long terme. Or, pour nous ce serait des éléments intéressants dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui n'a pas forcément vocation à s'arrêter au budget de l'année d'avant mais à la politique financière de la commune sur le long terme. Cela permettrait aussi d'avoir une vision beaucoup plus claire, réelle, de nos possibilités d'investissement au-delà des phénomènes exceptionnels parfois imprévisibles comme des rentrées fiscales que nous n'avions pas prévu et qui viennent effectivement fausser le débat tant qu'il s'arrête à une seule année. Lorsque nous sommes dans le plus long terme, nous échappons un peu à ces effets de rentrées ou de dépenses imprévisibles.

Et puis, cela devrait impliquer quelque chose que nous avons déjà défendu : que nous affectons un certain nombre de recettes exceptionnelles pour financer des programmes précis. Nous avons parlé du logement, du coût du logement et nous savons que notre retard au niveau de la loi SRU est important et va nécessiter la mobilisation de moyens financiers et nous avons proposé et nous continuons de le proposer, d'affecter précisément, non pas sur un compte séparé dans la gestion de la trésorerie mais dans la construction budgétaire, d'y affecter le montant que nous avons perçu pour le CDOR et la plus-value du terrain où s'est construit la résidence étudiants. L'un des arguments pour aller contre cela est de dire qu'il faut se garder des marges de manœuvre car nous voyons à long terme et nous ne savons pas vraiment de quoi demain sera fait, des choses peuvent changer, des choses changent, des choses que nous ne pouvons pas prévoir effectivement. Mais, l'intérêt d'avoir des marges de manœuvre est, de temps en temps, de les mettre en œuvre.

.../...

C'est-à-dire que là, nous avons connu une crise quand-même très importante, et nous nous apercevons que les marges de manœuvre très importantes que nous avons, ont été assez peu mises en œuvre et nous sommes, aujourd'hui encore à nous dire, « très bien, nous avons conservé notre capacité d'auto-financement » ; c'est bien mais à un moment donné, quand ça va mal, nous pouvons faire un effort supplémentaire quitte à revenir en arrière le jour où cela ira mieux.

Nous avons eu et nous avons devant nous, ce dont nous avons parlé, une réforme importante qui est celle des rythmes scolaires. Notre crainte aujourd'hui, lorsque nous voyons les documents qui nous sont présentés, c'est que cette réforme soit construite pour qu'elle coûte le moins possible à la collectivité et non pas... »

M. LEBRUN : Inaudible

M. BOUFFARTIGUE : « Ecoutez, c'est la crainte que nous avons aujourd'hui, peut-être qu'elle ne se réalisera pas mais nous formulons cette crainte aujourd'hui ? Le but est qu'elle profite à un maximum d'enfants, qu'elle s'applique au maximum aux enfants. Je suis désolé mais je ne vais pas aller plus loin dans les modalités précises ; je sais qu'il y a des discussions, que nous sommes en train de construire le projet et que cela n'est pas fini ; c'est pour cela que nous apportons quelques éléments, que nous disons surtout ce que nous ne voulons pas avoir et aussi, nous pouvons aujourd'hui, porter quelques principes que nous souhaitons voir se réaliser. Alors sur l'idée des ateliers qui durent 1 h 30, nous sommes tout à fait d'accord de dire que cela semble beaucoup plus intéressant que ce soit des ateliers de $\frac{3}{4}$ d'heure. Sur la participation financière éventuelle des parents sur les ateliers, pourquoi pas ? Après, nous serons très vigilants sur le barème et il faut voir à quel niveau nous visons vraiment de financer à 100 % la dépense de ces ateliers par les cotisations des parents. Cela reste encore à débattre. Aussi, ce que nous ne voulons pas, c'est que ce financement se fasse au détriment d'autre chose. Nous voyons dans les documents que ce financement se fait par l'abandon de séjours qui s'adressent aux adolescents. Si ces séjours sont abandonnés parce qu'ils ne correspondent plus à une demande, à la réalité, pourquoi pas ? Mais c'est une réflexion qui n'a rien à voir avec une politique qui s'adresse aux maternelles et aux primaires. Nous ne finançons pas l'un par l'autre. Il s'agit de deux choses différentes. Donc le grand principe que nous souhaitons c'est que nous construisions un projet qui profite au maximum aux enfants et à un maximum d'enfants. Après, que nous tenions compte des contraintes des parents, des professeurs, des finances publiques, évidemment car nous ne faisons pas cela sans aucun contexte. Simplement, nous voulons que l'enfant soit au cœur de la réforme. Après, effectivement, c'est une réforme qui coûte de l'argent, il ne faut pas se le cacher : cela a un impact financier sur les communes, sur toutes les communes de France. Comment, à Viroflay, pouvons-nous financer ? Nous l'avons dit : nous avons voté un budget début 2013, pour lequel nous n'avons pas voté favorablement mais qui a été adopté à l'unanimité par la majorité. S'il a été adopté, c'est qu'il devait être équilibré, que les investissements devaient être financés avec l'auto financement, de l'emprunt, le bon taux de fiscalité. Là, nous avons une rentrée exceptionnelle de 1 200 000 €. Pourquoi ne nous disons-pas, afin effectivement de soulager un peu l'impact de cette réforme, que ce 1 200 000, dans la construction du budget, va pouvoir financer la réforme des rythmes scolaires ? Sur une durée bien sûr à définir : 3, 4, 5 ans je n'en sais rien mais disons que comme nous avons une rentrée exceptionnelle, nous avons une dépense à faire qui est nouvelle, et cela peut nous permettre de nous donner le temps de construire un projet intéressant, de se donner le temps de modifier un peu la structure du budget pour que sur le long terme nous arrivions à financer cette réforme dans le budget général.

.../...

Parce que cette réforme ne sort pas de nulle part ; il y a quand-même un enjeu important sur le primaire où beaucoup de choses se jouent pour beaucoup d'enfants. Nous savons que, dans les comparaisons internationales, les performances du système français ne sont pas forcément en progression. Après, nous pouvons tout à fait contester le fond de la réforme, nous pouvons tout à fait dire que ce n'était pas la bonne réponse à apporter, qu'il fallait en faire plus, en faire moins, effectivement, nous pouvons en débattre. Après une loi est passée, a été adoptée par le Parlement, nous devons l'appliquer. Et donc, notre devoir d'élus est d'en tirer le meilleur pour les enfants mais ce que nous ne voulons pas, c'est d'avoir une politique qui dise que nous allons essayer de dépenser le moins possible alors que pour nous, nous en avons les moyens ! Nous voyons les ordres de grandeur. Nous sommes sur 80 000 €, 160 000 € à peut-être plus long terme ; à côté de cela, dans le budget supplémentaire aussi, nous devons 60 000 € à un bureau d'études qui a sûrement travaillé et qui est sûrement intéressant ; cette augmentation qui était liée à l'augmentation du coût des travaux était sûrement contractuelle mais nous voyons dans la dépense de l'argent public, nous sommes sur des ordres de grandeur comparables et à côté nous avons 3 200 000 € pour la voirie ! Nous pensons que nous avons quand-même les moyens de financer une réforme intéressante par le budget et en plus par les recettes exceptionnelles que nous avons touchées l'année d'avant. Cette philosophie générale, un peu sur le long terme, qui ne s'arrête pas à une simple année budgétaire s'applique à toutes les politiques : du logement dont nous avons parlé, les économies d'énergie où nous avons dit qu'il aurait fallu faire un financement par rapport aux économies qui étaient réalisées même si elles étaient partielles, voilà donc une vraie réflexion sur le financement où nous avons simplement mis ce programme sur 6 ans pour que cela occupe toute la mandature. Alors effectivement, je n'ai peut-être pas le bon raisonnement cette année car nous sommes en fin de mandature et que ce n'est pas ce budget qui va aller voir loin dans l'avenir mais nous l'avons souvent dit de manière générale : ce qui nous manque vraiment et ce que nous voudrions pour le budget qui vient et pour les budgets futurs, quelle que soit la majorité, c'est que nous ayons vraiment des débats qui aillent au-delà de l'année qui vient car les choix que nous pouvons faire dans de tels débats, ceux que nous pouvons défendre, dépendent à la fois de la situation à l'année, des choix que nous avons fait précédemment mais aussi des choix qui seront faits les années d'après. Lorsque nous préparons un budget pour une année, nous préparons aussi les budgets qui viennent pour les années d'après.

Une toute petite question technique que nous n'avons pas posée en commission et ce dont je suis désolé : les mouvements fonciers de la vente de la crèche familiale : pourrions-nous avoir plus de détails ? »

Mme BESNARD : « Je vous remercie mais je crois que Julien a été très clair et j'allais redire à peu près la même chose et donc je n'interviens pas...

Ou alors avec mes mots, je vais le redire quand-même.

Pour la population de Viroflay l'éducation est une priorité je pense ; cette réforme est vraiment importante et la concertation avance. Nous ne connaissons pas encore les contenus des TAPS, Temps d'Accueil Péri Scolaires, mais nous souhaitons vraiment que le maximum d'enfants puisse en profiter et y participer. Concernant le financement, il est vrai que nous avons l'impression que nous allons déshabiller Paul pour habiller Pierre car pour financer les TAPS, un projet est présenté en supprimant des séjours d'Arc'Ados et des camps d'été pour les plus jeunes. Pourquoi faut-il faire des économies sur ces activités ? Il est important d'envoyer nos enfants en vacances. Que vont faire certains de nos ados pendant l'été ?

.../...

Tout le monde ne peut pas partir en vacances et je crois qu'il est important pour la cohésion sociale et pour apprendre à vivre ensemble. Pour financer une réforme pour les élèves de primaire, nous prenons le budget des séjours d'Arc'Ados ou une partie en tout cas : 17 000 € et 8 000 € sur le budget des plus jeunes. C'est triste car il n'y aura donc que ceux dont les parents ont un comité d'entreprise qui pourront partir. Pour nous, Solidaires A Viroflay, il est vraiment une priorité de proposer aux familles, des séjours avec des tarifs selon les revenus. La situation économique pour certaines familles est difficile et nous nous devons de donner les moyens d'encadrer tous nos jeunes de la meilleure façon pour éviter tout problème : c'est de la prévention. S'il le faut vraiment : économisons et faisons-le sur la voirie. »

M. GUILBERT : « Je vais essayer de répondre à un certain nombre de points et de questions posées par Monsieur Bouffartigue.

Tout d'abord l'impact de la situation économique sur les ressources de Viroflay : cet impact est certain, clair et je l'ai chiffré d'ailleurs sur un certain nombre de points : la baisse de la DGF, la péréquation qui est liée aux besoins financiers de l'Etat qui organise des transferts entre communes de façon à pouvoir plus facilement diminuer sa contribution à l'ensemble des collectivités locales. Egalement le fait que nous n'augmentons pas les taux car s'il y a des problèmes de pouvoir d'achat, ce qui est lié à la situation économique, nous renonçons à augmenter les taux d'impôts. Tout cela, ce sont des ressources en moins ce qui joue sur la capacité d'autofinancement.

Vous avez parlé de la Décision Modificative et cela va faire l'objet de discussions dans un point suivant mais je vous rappelle que cette DM, qui est un crédit de + d'1 000 000 d'€ fait suite à la DM précédente qui était en débit du même montant. Par conséquent, nous sommes strictement au niveau du budget initial, ce qui est peut-être le hasard, cela pourrait être autrement mais il se passe toujours des choses après que le budget soit voté : les budgets d'investissement peuvent augmenter, les coûts des projets qui sont en cours peuvent déraiper dans une certaine mesure et il se trouve que cette année nous sommes strictement en ligne avec le budget et en avril nous avons voté une DM pour un débit de 1 070 000 €. Augmenter les investissements : bien sûr tout le monde souhaite augmenter les investissements mais c'est le débat que nous avons eu avec Monsieur Marguerit dans le passé sur l'endettement et nous pensons, plus que jamais, dans l'environnement qui se dégrade actuellement, qu'il ne faut pas augmenter trop fortement l'endettement. Nous avons un endettement actuellement, que nous considérons comme supportable ; nous ne pensons pas que la situation économique nous permette d'aller au-delà de cet endettement.

Concernant les plans pluri annuels, je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Monsieur Bouffartigue pour essayer d'avoir une vue pluri annuelle. C'est que nous avons fait avec la voirie puisque nous avons présenté un plan « voirie », pour l'isolation des bâtiments avec également présentation d'un plan, et c'est ce que nous faisons avec les projets qui, d'une façon générale, se déroulent sur plusieurs années : le restaurant rive droite, les travaux RD 10 avec une partie en 2013 et une autre en 2014.

L'environnement se dégrade. Est-ce la raison pour laquelle nous devrions faire des efforts supplémentaires. Certaines collectivités sont en difficulté et nous n'avons pas envie de l'être nous aussi. Par conséquent, nous gérons au mieux et vous l'avez dit très justement, jusqu'à présent, nous avons réussi à maintenir l'auto financement. C'est ce dernier justement qui nous permet d'investir. Nous ne souhaitons pas le réduire et nous faisons tous les efforts possibles dans la mesure où cela est supportable par la population afin de le conserver à son niveau actuel.

.../...

Concernant les rythmes scolaires, je me suis contenté de présenter la situation sans faire part de souhaits que cela coûte moins cher. J'ai présenté les horaires et les coûts tels qu'ils sont estimés actuellement. »

M. LEBRUN : « Avant de passer la parole à Pauline Billaudel sur les rythmes scolaires, sujet qu'elle maîtrise. Elle va donc vous expliquer le fruit de la réflexion. Simplement, je pense que cette réforme n'était pas la bienvenue actuellement et, clairement, ce n'est pas une réforme comme cela, qui serait menée sur l'ensemble des communes de France, qui va résorber les difficultés que rencontrent les jeunes français ou les plus âgés en matière de grammaire, d'orthographe ou en cas de difficultés scolaires. Je suis persuadé que, de ce côté-là, il y avait certainement d'autres choses à faire sur d'autres secteurs et notamment sur la façon dont l'Education Nationale fonctionne. C'est le premier point et il est assez facile de lancer des sujets qui seront financés largement par les collectivités locales dans une période où elles essayent de limiter au strict maximum leurs dépenses. Pour moi, c'est donc un vrai sujet mais pas le vrai problème qui se pose. Eventuellement, si ce problème se posait dans d'autres villes, je pense qu'il était important, possible, de proposer une réforme facultative selon les villes, selon le niveau scolaire dans ces villes, selon les difficultés des villes mais pas forcément, comme nous le faisons partout en France, dans toutes les lois que nous faisons, avec une loi pour l'ensemble de la France, l'ensemble des 36 000 communes de France ! C'est une idiotie ; il faut que nous puissions raisonner de façon sélective sur une certaine catégorie car des communes n'en ont pas besoin. Je passe la parole à Pauline Billaudel pour qu'elle puisse vous expliquer un peu le processus. C'est un des vrais sujets de 2014 car c'est un sujet sur lequel les communes planchent. Nous pouvons voir en tout cas que les communes qui sont passées aux nouveaux rythmes scolaires en 2013, quels que soient leurs bords politiques, ont les pires difficultés, techniques, financières et nous voyons que les enseignants, les parents d'élèves hurlent à tout va dans les communes qui sont déjà passées. Je peux vous dire que les jours, les semaines qui vont passer ne vont pas être tristes de ce côté-là car vous allez entendre des personnes dans la rue ! »

Mme BILLAUDEL : « Ceci étant, et comme l'a dit Monsieur Bouffartigue, même si nous sommes convaincus que, telle qu'elle est présentée actuellement, elle n'est pas adaptée : il y a une loi, il faut l'appliquer ! Maintenant, à Viroflay, c'est une unanimité de tout le corps enseignant et de tous les parents d'élèves, telle que nous devons l'appliquer, cette loi ne répond pas à ce qu'il faut faire. Pour les communes qui appliquent la réforme depuis la dernière rentrée, nous nous rendons compte des grosses difficultés pour les maternelles car il est évident qu'un enfant de 3 ans ne peut pas avoir le même rythme qu'un enfant de 10 ans. Il est dès lors absolument impossible et ingérable de faire des horaires différenciés pour les maternelles et les élémentaires car inapplicable au niveau de l'organisation des familles. Avant de parler des rythmes scolaires, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Madame Besnard sur les séjours. Effectivement, nous avons décidé de supprimer deux types de séjours à la rentrée prochaine. Concernant les 20 places que nous achetions à des prestataires pour les enfants d'âge élémentaire, nous avons de moins en moins d'enfants qui partent, d'année en année. Nous avons essayé de changer, de proposer d'autres séjours et croyez-moi que ceux qui partent sont ceux qui payent le plus cher, donc qui n'ont pas de problèmes financiers. Il y en a de moins en moins et il ne nous a pas paru indispensable de continuer car nous n'avons pas vocation à être une agence de voyages. Pour Arc'Ados, les choses sont un peu différentes : actuellement, il y a un séjour de ski, un séjour d'été et, là aussi, la majorité des enfants qui partent font partie de familles qui payent le maximum.

.../...

Alors vous avez parlé de prévention, et justement, c'est le souhait de la directrice d'Arc'Ados, même si elle est en congé maternité actuellement, de travailler différemment et de reproposez des séjours « clefs en main », qui sont très difficiles à organiser maintenant puisque dès que nous dépassons 5 jours, nous rentrons dans des normes invraisemblables mais donc justement de proposer plusieurs mini-séjours de 4 jours, organisés avec les jeunes. Là, nous toucherons une population qui ne part pas ce qui répondra beaucoup mieux à un aspect « prévention ». Et, donc, comme cela coûte moins cher, cela ne me choque pas qu'une partie de cet argent économisé puisse permettre de financer une partie de la réforme des rythmes scolaires.

Alors, il y a déjà des petites modifications aux tableaux horaires que Monsieur Guilbert vous a présentés. Très rapidement, je termine la série des conseils d'écoles prochainement et je réuni une dernière fois les parents le 14 et nous allons arrêter à ce moment-là le cadre horaire qui est à peu près celui que vous avez vu sauf qu'en ayant discuté déjà dans 5 écoles, nous allons maintenir la pause méridienne à 2 heures et le ¼ d'heure supplémentaire sera mis en place le soir. C'est important je crois, maintenant, il faut que nous arrêtions le cadre horaire pour la rentrée prochaine pour pouvoir développer, derrière, toute l'organisation.

Sur les TAP et leur qualité : j'ai dit depuis le début que bien-sûr nous avons envie de faire quelque chose de bien. La difficulté principale que tout le monde rencontre, que nous allons rencontrer et vous l'entendez, est d'avoir des animateurs de qualité mais d'avoir des animateurs. A Viroflay, lorsque nous avons fait le questionnaire au mois de mars-avril, les parents ont montré qu'ils étaient particulièrement attachés à l'étude dirigée. Je vais être honnête et c'est le discours que j'ai tenu en conseil d'école, cela nous arrange. Car, pour tous les enfants qui vont être en étude dirigée, nous avons déjà les encadrants puisque les enseignants sont volontaires pour le faire. A côté de cela, il va falloir mettre en place d'autres activités, trouver du personnel et avant de les financer, il va falloir d'abord les trouver. C'est la première difficulté. Alors évidemment, une fois que le cadre-horaire va être arrêté, je vais me rapprocher de l'USMV, de Versailles Grand Parc, de la Culture et nous allons donc voir dans tout cela, ce que nous pouvons trouver. Il y a d'autres questions qui se posent comme, comment allons-nous organiser le choix des enfants ce qui va être très difficile. Le coût pour l'instant ne repose que sur des estimations et nous allons voir mais de toute façon la ville va en supporter une partie. Pour la rentrée, nous allons avoir quelques subventions qui ne sont pas pérennes mais c'est aussi le discours qui a été tenu depuis le début ; c'est notre politique de ne pas augmenter les impôts ; c'est une réforme qui n'est pas gratuite et lorsque les parents me demandent si cela va être gratuit : non ! ce n'est pas gratuit et d'une façon ou d'une autre, il va falloir financer cette réforme : augmentation de l'impôt, participation financière ou économies. Nous avons proposé depuis le début un peu des trois solutions mais pas trop d'augmentation d'impôt car je pense que les français sont suffisamment ponctionnés en ce moment ; c'est ce qui ressort des réunions avec les parents.

Sur la qualité, c'est quelque chose qui va évoluer. Nous ne sommes pas mieux que les autres, nous pouvons aujourd'hui, tenir compte de l'expérience de ceux qui ont déjà commencé. Cela va se faire dans le temps car c'est quelque chose de très compliqué, même si nous sommes exigeants et volontaires, cela mettra plusieurs années avant d'arriver à bien fonctionner. Nous mettrons des choses en place à la rentrée mais nous les modifierons certainement après s'être aperçus que nous ne serons pas tout à fait sur la bonne ligne et c'est ce qui se passe actuellement dans les communes qui ont démarré l'année dernière. »

Mme MORVAN : « Monsieur Bouffartigue avait dit quelque chose d'assez intéressant avec le budget à long terme et le fait d'avoir une « marge de manœuvre ». Vous avez aussi évoqué la contestation des rythmes scolaires ou pas et je trouve que ces réflexions seraient intéressantes à faire au gouvernement actuel. »

.../...

M. LEBRUN : « Nous avons présenté tout à l'heure un tableau sur les rythmes scolaires en disant que nous avons un financement de 86 000 € à trouver pour l'année 2014. Il se trouve que ce financement intègre le fond d'amorçage de l'Etat de 50 € par enfant qui ne sera versé que sur la première année. L'année suivante, c'est à nouveau 75 000 € qu'il faudra trouver sur le budget 2015. Et la CAF nous dit que c'est 54 € maximum par enfant qui seront versés donc par la CAF mais sur une durée de 3 ans. Cela veut donc dire que si les 54 € ne sont pas versés de façon pérenne, c'est à nouveau 80 000 € qu'il faudra trouver dans 3 ans. En fait, nous voyons bien que nous avons un environnement dans lequel on nous dit que l'on nous fait un petit cadeau par l'amorçage et derrière, qui va devoir financer cette réforme des rythmes scolaires : ce sont les communes et donc les contribuables locaux. Ce sont les communes qui, dans 3-4-5 ans, qui vont être montrées du doigt par le fait qu'elles auront augmenté leurs impôts locaux !

Un point essentiel que j'entends : vous me dites que nous supprimons les séjours Arc'Ados pour financer la réforme. Vous seriez donc, pour garder un certain nombre de choses mais je crois que le danger à l'heure actuelle c'est que de plus en plus de dépenses sont rajouter aux communes sans en supprimer d'autre part tout en jouant sur les recettes en augmentant les impôts ! Je crois qu'à un moment donné, il faut se poser les vraies questions en se disant que si nous avons besoin d'augmenter les dépenses sur un sujet, il faut avoir le courage, d'un autre côté de supprimer des dépenses, des dépenses publiques et pas des dépenses publiques sur l'investissement comme je l'entends. Ne supprimons pas des dépenses publiques sur la voirie par exemple mais sur le fonctionnement puisque le fonctionnement est pérenne !! C'est là-dessus que je voudrais entendre des propositions. Or, je n'entends quasiment aucune proposition ici, en débat d'orientations budgétaires sur des économies de fonctionnement que nous pourrions faire. Nous vous avons dit que nous essayons de maintenir notre niveau de service car nous pensons que nous pouvons encore le maintenir tel que nous l'avons à l'heure actuelle compte tenu des contraintes mais je ne suis pas persuadé que dans les années à venir nous pourrions continuer à le faire. Il faudra alors vraiment se poser les questions de savoir ce que nous abandonnons. Qu'optimisons-nous ? Que mutualisons-nous ? L'intercommunalité pourra-t-elle nous permettre de gérer des choses de façon plus optimisée ? Cela peut en faire partie et j'aimerais bien l'entendre de la part des élus mais également de nos dirigeants nationaux. Le débat est là pour cela. Effectivement, nous faisons une proposition mais cette proposition de supprimer les séjours ne sort pas comme cela d'un chapeau. Mme Billaudel travaille maintenant depuis plusieurs mois avec les représentants des parents d'élèves élus dans les conseils d'écoles, avec les enseignants, les directeurs, l'éducation nationale et, au final, c'est le fruit d'une concertation qui n'était pas facile et dont nous sommes à la 3^e version bis sachant que la 1^{ère} était tout à fait différente. Nous affinons au fur et à mesure des contraintes, de ce que nous apprenons et aussi de la façon dont les autres communes mettent en œuvre cette réforme.

La concertation se fait avec les parents, avec les enseignants et ce sont quand-même les premiers qui savent ce qui est bon pour leurs enfants ! Pour les enfants qu'ils ont en classe et pour les enfants qu'ils ont chez eux. Tout cela est fait de manière à ce que l'enfant soit au cœur de tout cela mais, comme je vous le dis, je ne pense pas que cette réforme changera grand-chose au niveau scolaire dans notre pays... Monsieur Marguerit, je vous donne la parole mais après nous aborderons d'autres points. »

M. MARGUERIT : « Ce qui me gêne dans votre raisonnement et vos dernières expressions, c'est que nous sommes dans une logique complètement dépressive. Aujourd'hui ce ne serait pas le moment de faire des investissements parce que nous sommes en période électorale.

.../...

Eh bien moi qui travaille dans une entreprise privée, c'est effectivement ce que nous disons. Ah, cette année est une année d'élections donc nous n'allons pas avoir de commandes publiques, donc cette année, nous n'allons pas embaucher, nous allons faire moins d'heures etc... Vous êtes dans une logique de dépression, alors que nous sommes une commune relativement aisée –tous les chiffres le disent. Et nous avons je crois un devoir citoyen, un devoir moral de participer au fait que le niveau de l'activité soit bon en France. Nous faisons l'inverse ! Car nous-mêmes, nous participons à la dépression globale dans ce pays. Alors que les communes soient dans des situations difficiles : oui. Il y en a. Il y en a même dans les Yvelines, nous le savons mais ce n'est pas le cas de Viroflay. Ce n'est pas le cas de beaucoup de viroflaysiens. Là-dessus Julien a raison ; il ne faut pas tout mélanger, tout mettre dans le même sac. Ce discours dépressif que nous voyons là, d'une façon générale sur les investissements, nous voyons aussi que sur cette réforme ce n'est pas le moment. Cette réforme ou elle est bonne pour les enfants et c'est le moment de le faire, et nous nous donnons les moyens de le faire mais nous trouvons toujours des petits arguments médiocres pour répondre à la question. Il est dit que nous n'allons pas trouver les gens pour garder les enfants, pour animer les ateliers etc... Il y a 3 millions de chômeurs en France ! Et nous n'allons pas trouver ce personnel ?! Pour les assistantes maternelles, c'est la même chose ! Vous dites que vous ne trouvez pas d'assistantes maternelles ! Il y a 3 millions de chômeurs en France ! Si nous ne trouvons pas d'assistantes maternelles, si nous ne trouvons pas de jeunes pour animer ces ateliers, c'est parce que nous ne les formons pas et parce que nous ne les payons pas et c'est toujours votre politique au rabais ! Avec cette politique au rabais, eh bien nous tombons effectivement dans la récession totale ! Et alors oui il faudrait que nous continuions à faire vivre nos enfants dans un rythme dont tous les professionnels, dont je ne suis pas, disent que c'est un mauvais rythme. Il faut que nous nous donnions les moyens ; il faut être un peu pro actif et ne pas être conservateur, refermé sur soi-même et toujours à dire « moins, moins, moins » ! Non ! Car, aujourd'hui cela va être : moins d'investissements, moins de dépenses sur les enfants, moins sur les budgets... de moins en moins et jusqu'où allons-nous aller comme cela ? Nous sommes donc dans une mauvaise philosophie.

Personnellement, mais je crois que cela rejoint une préoccupation générale, je crois aussi que dans cette réforme, ce n'est pas une question de finances mais un point qui pourrait être inquiétant à Viroflay : l'objectif de cette réforme est, à la fois, j'ai cru comprendre, d'étaler un peu sur la semaine le travail des enfants parce que cela correspond mieux à leur rythme mais il ne faudrait pas non plus que, dans une volonté de faire réussir nos enfants, nous fassions des ateliers qui viennent encore charger le stress ou la fatigue des enfants. Je fais attention à cela parce que là nous sommes en train de nous demander comment nous allons occuper les enfants jusqu'à 16 h/16 h 30. Il faut faire des ateliers alors je sens que nous allons profiter de cela pour encore faire plus, charger encore plus les enfants dans leur tête et je ne voudrais pas que nous tombions là-dedans.

Je voudrais revenir aussi sur les vacances que nous organisons pour les enfants. Il y a des changements de comportement des citoyens et je suis complètement d'accord là-dessus. Le système des colonies de vacances comme il existait est un système qui a disparu peu à peu et maintenant il est vrai que l'on achète des séjours, des places, dans des organismes qui organisent eux-mêmes ces séjours. Si à Viroflay cela s'adressait aux catégories les plus aisées de notre population, il est clair qu'il y a un problème. Vous avez dit tout à l'heure que, concrètement, c'étaient les gens les plus aisés, que cela ne servait à rien –je trouve d'ailleurs cela un peu scandaleux- et que nous n'étions pas une agence de voyage ! Non !

.../...

Notre objectif effectivement n'était pas d'être une agence de voyage car si c'était cela, c'était une erreur, si nous nous adressons aux gens les plus aisés, c'est une erreur car la question est d'organiser des séjours, que la puissance publique que nous sommes, soit capable d'organiser des séjours pour que les enfants qui n'ont pas les moyens, dans notre ville, et je pense qu'il y en a, d'aller en vacances, puissent y aller. Là, c'est que notre modèle n'était pas bon ! Et nous ne jetons pas les enfants avec l'eau du bain, nous reformons notre modèle afin de voir s'il était bon ou non ! Ce que je vois, c'est que nous, puissance publique, nous supprimons ces types de séjours et que les seuls qui vont se retrouver dans la commune à le faire, parce que visiblement il y a des gens que cela intéresse, ce sont les scouts. Donc, la puissance publique renonce à faire des choses et les seuls qui vont offrir cela, ce sont les communautés religieuses de notre commune. C'est cela que je vois ! Et je trouve qu'il n'est pas normal que la seule solution, pour aujourd'hui, dans notre commune, pour nos enfants d'aller en vacances, soit organisée par des communautés religieuses, et pas par ce que nous sommes et qui est notre devoir, nous, puissance publique.

Sur la SRU et les logements sociaux, vous êtes toujours en train de dénigrer cette loi et toujours en train de dire que c'est une charge, une contrainte très forte. Moi, je trouve que cette loi a deux vertus et je ne suis pas sûr qu'à Viroflay, s'il n'y avait pas eu cette loi, nous aurions construit « autant » de logements sociaux. Je crois que nous ne ferions pas cet effort. Vous qui êtes des gestionnaires, qui regardez sou par sou, nous voyons bien dans les calculs et les tableaux que vous présentez, vous regardez exactement de combien va être la contribution financière que nous allons avoir, pour positionner à peu près les logements que nous construisons ! C'est cette contrainte financière qui fait qu'il y a des logements sociaux qui se construisent à Viroflay et pas seulement à Trappes, aux Mureaux, à Mantes où ils en ont déjà assez ! Je crois donc que cela a cette vertu-là.

Il y a une seconde vertu : si nous ne faisons pas suffisamment de logements sociaux ou si nous ne pouvons pas en faire totalement parce qu'il y a des caractéristiques dans notre commune qui font que nous avons notamment un très gros retard là-dedans car vous-même ou ceux qui vous ont précédé, de votre tendance politique, vous n'avez pas fait votre travail, nous nous retrouvons tous maintenant coincés dans une certaine mesure, que nous contribuons financièrement afin que des logements sociaux puissent se faire ailleurs, cela me paraît normal. Que nous arrêtions ce comportement égocentrique, de « ptit mec » qui ne pense qu'à soi, dans une commune où nous sommes quand-même relativement aisés. Voilà. Et je crois que dans ce pays qui est la France, nous sortions de ce petit raisonnement personnel et que nous pensions un peu à l'intérêt général. Et un peu plus que nous le faisons aujourd'hui dans notre commune. »

M. LEBRUN : « Je laisse la parole à Pauline Billaudel pour une dernière intervention sur les rythmes scolaires et après, nous reprendrons sur les autres sujets. »

Mme BILLAUDEL : « Rapidement sur les séjours : il est vrai que j'ai dit que nous n'étions pas une agence de voyage. J'ai précisé que nous achetions des séjours mais que, bien entendu, nous participons très largement et quand nous faisons la publicité pour ces séjours sur leurs tarifs, il y avait des tarifs tout à fait bas. Mais, le fait est, que ceux qui s'y inscrivaient étaient des quotients très élevés, donc des gens qui avaient les moyens. C'est en cela que je considère que nous étions devenus une agence de voyage. La proposition s'adressait à des gens avec des très petits revenus.

.../...

Je reviens sur les rythmes scolaires : vous avez parlé de la surenchère. Il est clair que ce qu'a dit Monsieur Peillon lorsqu'il a lancé sa réforme, les parents l'ont entendu et, effectivement, nous l'avons remarqué au départ et je pense que Madame Besnard est d'accord avec moi, parmi les parents d'élèves présents, qu'ils s'attendent à des choses tout à fait exceptionnelles. Il est très clair que, par exemple, maintenant, pour les maternelles que les enfants à cet âge ont besoin de lieux de détente et de choses comme cela.

Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit car cette réforme est très mal perçue ; il n'y a pas que des mauvaises choses et je suis la première à le dire. Au départ, il a fallu discuter, maintenant nous le faisons et nous essayons de le faire bien et je n'accepte pas lorsque vous dites que nous dénigrons. Ceci étant, sur la proposition de travail pour certaines personnes : bien sûr qu'il y a des chômeurs mais qui va accepter de travailler trois heures par semaine ? Cela ne donnera pas du travail, ce n'est pas vrai. Vous allez avoir, au même moment, partout en France, besoin pendant un temps très court de personnes, si possible formées à des techniques particulières et ce n'est pas possible. Car nous allons tous avoir les mêmes besoins au même moment. Les gens ont besoin de travail au moins à temps partiel mais un vrai temps partiel et pas trois heures par semaine. Nous avons un certain nombre d'animateurs que nous employons à d'autres moments mais nous n'allons pas les employer plus car ceux-là avant, nous les employions le mercredi matin ; ils avaient une vraie journée complète et ils ne vont plus l'avoir ; peut-être les récupérerons-nous sur ces trois heures... Toutes les communes ont un « volant » d'animateurs et nous allons réussir à les garder mais il va en falloir beaucoup plus puisque-là nous allons avoir à offrir quelque chose à la totalité de la population scolaire et ce delta ne donnera pas du travail, cela ne fera pas baisser le chômage. Si Monsieur Hollande attend cela pour que la courbe s'inverse, à mon avis, il se trompe. Alors pour Viroflay, nous essayons faire du mieux possible et il me semble d'ailleurs avoir entendu Madame Besnard, lors d'une de nos réunions, dire que nous étions sur un projet ambitieux et, même si je suis convaincue que sous cette forme-là, cette réforme n'est pas bénéfique pour les enfants, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de choses à faire ; nous le faisons et nous essayons de le faire du mieux possible pour les enfants. Je voulais aussi vous rappeler que nos enfants ne sont pas les mêmes lorsqu'ils sont avec les enseignants et avec les parents. Lorsque nous demandons leur avis aux parents et leur avis aux enseignants, nous nous retrouvons avec des modes de fonctionnement qui sont diamétralement opposés. La première difficulté est donc là : il faut parvenir à mettre tout le monde d'accord. Cela a pris du temps. Mais nous allons y arriver, nous allons faire quelque chose. »

M. GUILBERT : « Je récusé le qualificatif de logique dépressive ou de politique au rabais. Nous essayons tout simplement de gérer au mieux et surtout de ne pas gérer au-dessus de nos moyens. C'est essentiel car nous voyons l'exemple au niveau de l'Etat qui vit manifestement au-dessus de ses moyens depuis très longtemps. Il n'est pas question-là de majorité de gauche ou de droite mais c'est un fait qui est facile à analyser. La situation est d'autant plus préoccupante que maintenant le gouvernement semble avoir épuisé les possibilités d'augmenter les impôts ; peut-être pourrions-nous encore augmenter la TVA ou la CSG mais là-aussi il y aura des limites de sorte que c'est maintenant au niveau des fameuses dépenses que l'effort de l'Etat devrait porter. Mais lorsque nous analysons le budget de l'ensemble du secteur public, nous nous apercevons que plus de 60 % représentent des parts sociales. Donc, là c'est un vrai problème car nous arrivons dans un souci de cohésion sociale ; cela ne va pas être facile et nous voyons ce qui arrive lorsque l'on vit au-dessus de ses moyens pendant trop longtemps : cela devient très compliqué. Tellement compliqué que nous ne sommes pas compétitifs et toute classe politique confondue, lorsque nous parlions de compétitivité il y a deux ans, cela n'interpellait pas tellement les gens.

.../...

Mais si nous ne sommes pas compétitifs, cela devient un problème essentiel. Nous importons plus que nous exportons et nous avons donc du chômage puisque nous consommons plus que ce que nous produisons et comme nous avons du chômage, nous avons des dépenses sociales et par voie de conséquence, du déficit public. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Pour rétablir tout cela, il faut opérer une ponction sur la consommation c'est-à-dire le pouvoir d'achat. C'est très compliqué et je souhaite vraiment bon courage au gouvernement actuel car la situation est extrêmement difficile. Nous sommes tous dans le même bateau et la situation est devenue très compliquée à force, justement, de vivre au-dessus de ses moyens. C'est pour cela que nous à Viroflay, nous refusons de vivre au-dessus de nos moyens. »

M. LEBRUN : « Je souhaite bon courage aussi aux français. Au gouvernement d'abord et aux français aussi parce que ce sont eux qui souffrent. Je l'ai dit en préambule : je ne souhaite pas, compte tenu de l'évolution de la pression fiscale actuelle, que Viroflay à l'augmentation de cette pression fiscale et à l'augmentation de la dette française. Clairement, tout le monde dit que la dette française est à un niveau trop élevé et elle continue à grandir, de 80 milliards par an. Et je pense donc qu'il est de notre responsabilité d'élus de dire à un moment donné « ça suffit » et arriver à maintenir les choses et faire en sorte de diminuer le train de vie des uns et des autres. Diminuer le train de vie, cela veut dire ou cela voudra dire à un moment donné : supprimer peut-être des services. Je l'ai déjà dit, je vous retends la perche : n'hésitez pas à nous faire toutes les propositions que vous souhaitez.

Je reviens sur la loi SRU, modifiée de façon substantielle par la loi Duflot. Madame Duflot, certainement mandatée par Monsieur Hollande, en faisant sa loi, je pense, ont parfaitement vu les incidences qu'il y aura. Vous avez bien vu et bien entendu Jean Guilbert tout à l'heure : en 2012 le prélèvement SRU était de 114 000 € ; nous passons en 2013 à environ 150 000 € et en 2014 à 220 000 €. Mais, en même temps, puisque l'objectif de 20 % est remonté à 25 %, nous devons construire 112 logements sociaux par période triennale et on nous dit maintenant que ce n'est plus 112 mais 265 logements. Dernier point : la loi Duflot prévoit que les communes qui n'arrivent pas à faire leurs logements sociaux verront leurs pénalités quintuplées sur décision du Préfet ! En faisant cela, nous savons que les communes n'arriveront pas à faire leurs quotas de logements sociaux sur la période triennale, qu'elles vont payer les 221 000 €, qui vont pouvoir être multipliés par 5 par le Préfet car les communes seront en état de carence. Ces communes peuvent être en état de carence pour 1 logement ! J'en connais. L'état de carence veut donc dire beaucoup de choses pour les communes, je peux vous le dire. Pendant ce temps-là, l'Etat, depuis longtemps, a des terrains sur Viroflay et a décidé de vendre ces terrains en 2004 pour faire du logement social dont les premiers sont en train de se construire ! Au total, il aura fallu presque 10 ans pour construire sur les terrains de l'Etat, 23 logements ! Rue Corby, rue Madeleine et rue du Maréchal Foch. Je ne parle pas de la maison d'accueil familiale parce que là, la ville de Viroflay et l'équipe municipale s'étaient mobilisées pour que cette maison d'accueil familiale se construise sur un terrain de l'Etat qui lui-même n'aurait pas eu cette idée. Si nous étions restés dans ce schéma, les logements à venir sur ce terrain, ils seraient en train de monter seulement actuellement alors que cette maison d'accueil familiale existe maintenant je crois depuis 4 ans ! Nous avons là impulsé la dynamique. Nous nous retrouvons donc dans un schéma où nous sommes complètement coincés, de façon volontaire par un gouvernement qui nous dit à un horizon de 3 ans, donc à la fin de la prochaine période triennale, que nous pouvons nous attendre à avoir un quota de 220 000 x par un certain coefficient pouvant aller jusqu'à 5. Tout cela les viroflaysiens vont le sentir passer car cela va tomber sur le budget de la ville.

.../...

Là, je pense que nous allons devoir augmenter les impôts ou alors diminuer sérieusement les services ou diminuer sérieusement notre capacité d'autofinancement et donc notre capacité à réaliser des investissements. Nous arrivons donc à un schéma où Viroflay va être étranglée par les péréquations, par la loi SRU, par les dépenses complémentaires. D'un autre côté, nous allons dire que les viroflaysiens ont les moyens mais ils ne les auront plus parce qu'ils auront eu des augmentations d'impôts ! Je peux vous dire que des personnes retraitées viennent me voir pour me dire que l'année dernière elles n'étaient pas imposables et que cette année elles le sont ! Savez-vous ce que signifie être imposable ? Cela veut dire que ces retraités ne sont plus éligibles à certaines aides sociales car elles sont imposables. Imposables parfois pour pas grand-chose, parfois même pour 50 €, cela suffit à leur faire passer un seuil et leur enlever un certain nombre de bénéfices ou d'allocations. Vous allez voir, je pense que sur Viroflay, au moins 70 à 80 % de la population a connu des hausses d'impôts cette année. Donc, nous ne souhaitons pas ici, continuer sur cette voie et leur imposer aussi des hausses d'impôt par notre décision sur les taux. Nous prendrons la même décision sur Versailles Grand Parc et la même décision sur le Conseil général. C'est une décision responsable et nous allons effectivement rogner nos marges de manœuvre ; notre autofinancement que nous essayons de maintenir à 2 millions d'€, les années budgétaires précédentes, va être obligatoirement rogné cette année en descendant de 100 000, 200 000 ou 300 000 € peut être. Nous nous disons que peut-être, si nous revenons à meilleure fortune d'ici 2-3 ans, nous pourrions peut-être revenir progressivement grâce à des économies de fonctionnement, grâce à une meilleure gestion encore... Mais 2 millions d'€ de capacité d'autofinancement pour financer 6, 8 ou 10 millions d'investissements, ce n'est rien du tout. Donc, vous disiez qu'il y a peut-être d'autres moyens de financement comme les subventions ou autres. Je peux vous dire que les subventions, dans les années à venir et même dès 2014, nous n'en verrons pas la couleur. Le conseil régional a déjà dit clairement dans sa critérisation qu'il n'y aurait quasiment plus de subventions pour les communes telles que Viroflay qui ont un potentiel fiscal élevé ; enfin quand je dis clairement, je veux dire qu'il fallait lire entre les lignes. En tout cas, une commune comme Viroflay, lorsqu'elle dépose un dossier de contrat régional, n'a pas de subvention. Ou alors la décision est prise 1 an et demi après. Vous parlez ! Il est très intéressant, lorsque nous avons un projet d'investissement à venir, et que l'on nous dit que la subvention, qui pourrait être de 300 000 €, nous sera peut-être attribuée un an et demi après !! Dans ces cas-là, nous attendons et le projet, nous ne le faisons pas. Donc Conseil régional : pas de subventions et je peux vous dire que pour le Conseil général, la situation va aussi être compliquée parce que la péréquation et tout cela, fait que nous nous posons des questions sur la politique de subventions aux communes que nous allons essayer de maintenir tout en sachant que cela ne va pas être facile. Pour Versailles Grand Parc, la péréquation fait qu'au final, dans 3 ans, elle va complètement « manger » la dotation globale de fonctionnement de Versailles Grand Parc. Nous ne pourrions donc vivre que sur la fiscalité locale. Vous dites que nous établissons le budget de façon prudente et je suis très content que, depuis des années à Viroflay, nous établissons le budget de cette façon parce que cette prudence, je pense, nous permettra de ne pas être touchés de plein fouet comme d'autres communes le sont actuellement.

La crèche familiale : nous avons parlé plusieurs fois ici et ces dernières années de la crèche familiale. Vous avez parlé des assistantes maternelles. Il se trouve que nous avons de moins en moins d'assistantes maternelles sur Viroflay ou, en tout cas, celles qui existent, décident d'opter plutôt pour un exercice libéral de leur métier plutôt qu'un exercice en crèche familiale. Parce qu'elles peuvent avoir des tarifs plus libres ou ce genre de choses : c'est leur choix, très bien. Moyennant quoi : de 30 assistantes maternelles en crèche familiale dans les années 90, nous sommes maintenant à 4 assistantes maternelles ! Et pourtant, tous les deux ans, nous avons mis dans les boîtes à lettres des encarts « Vous voulez être assistante

maternelle, manifestez-vous... » ce qui n'a donné aucun résultat, aucun recrutement. Donc, que se passe-t-il ? Nous avons une seule directrice pour 4 assistantes maternelles. Donc, concernant le coût de fonctionnement, la CAF nous dit : « Votre coût de revient nous paraît très élevé ! Vous avez dépassé le seuil d'exclusion donc nous pouvons vous supprimer vos subventions CAF ! ». Très bien, que faisons-nous en tant que gestionnaire ? Nous avons 4 assistantes maternelles, 2 vont être à la retraite dans peu de temps ; les 2 autres, nous allons les reconvertir dans nos crèches qui ont des besoins en personnel. Nous allons donc éteindre progressivement cette crèche familiale qui est dans un bâtiment à l'heure actuelle, acheté par la ville de Viroflay il y a des années. Lorsque ce bâtiment ne sera plus occupé par cette crèche, nous pourrions le vendre. Il s'agit d'une maison située sur un terrain d'environ 400 m², rue Sainte-Geneviève et je pense qu'il est de bonne gestion de le vendre puisqu'il ne nous sert plus. C'était donc une réflexion. Nous n'avons pas décidé de fermer la crèche du jour au lendemain mais nous nous sommes dit que nous allions progressivement, accompagner sa fermeture et trouver des solutions pour, à la fois les parents et pour le personnel que nous avons dans cette crèche familiale. Nous allons pouvoir considérer que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu pour l'année 2014 avec les orientations que nous vous proposons. Nous vous proposerons en décembre un budget conforme à ces orientations et éventuellement aux quelques idées qui auront pu être échangées durant le débat de ce soir. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

PROCEDE pour le budget Ville au débat d'orientations budgétaires 2014
ET EN PREND ACTE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

PROCEDE pour le budget d'Assainissement au débat d'orientations budgétaires 2014
ET EN PREND ACTE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2013

M. GUILBERT : « Dans cette décision modificative, en recettes de fonctionnement nous avons un certain nombre d'ajustements portant sur les recettes fiscales dans la mesure où celles-ci sont effectivement calculées avec prudence dans le budget.

.../...

Au niveau de la DGF, il y a un écart de 23 113 € soit un peu moins de 1 % et donc nous n'étions pas très loin.

En fiscalité locale, il s'agit uniquement de rôles supplémentaires suite à la mise en service de nouveaux immeubles et donc là, nous n'avions pas inclus ces opérations dans les recettes du BP car nous n'étions pas sûrs d'avoir ces recettes supplémentaires et que les bâtiments seraient terminés.

Ensuite, la Dotation complémentaire de réforme de TP (Taxe Professionnelle) et le Fonds National de Garantie : il s'agit, ce que j'ai expliqué tout à l'heure, au moment du DOB, de ressources dont l'avenir n'est pas garanti et donc, nous le budgétions avec une grande prudence.

Concernant Versailles Grand Parc, la Dotation de Solidarité pour 38 692 € représente la part versée par Versailles Grand Parc et revenant à la ville pour la période 2010 à 2012. Il s'agit donc d'une régularisation.

Egalement régularisation de l'attribution de compensation versée par Versailles Grand Parc qui fait suite à des ajustements de bases imposables entre 2009 et 2010 pour 269 000 €.

Par ailleurs, nous relevons des transferts à la ville suite à la clôture de la Caisse des Ecoles ce dont nous avons déjà parlé il y a quelques temps.

En revanche, une insuffisance de budget pour le Fonds de Péréquation fiscal intercommunal, un complément de 59 200 € correspondant à une rectification de taux sur les intérêts moratoires pour la bibliothèque, une compensation de 20 400 € versée à Carilis suite à la fermeture de la piscine en raison de la réfection d'une partie des plages, le versement de 7 325 € à un ancien membre du personnel en application d'une délibération approuvée au dernier conseil municipal.

En investissement, nous prenons en compte les subventions reçues du Conseil général et de Versailles Grand Parc pour l'aménagement du centre-ville.

Enfin, les honoraires d'architecte pour l'opération de réhabilitation du centre sportif Gaillon sont modifiés pour prendre en compte l'évolution du coût du projet tel que déjà présenté en conseil municipal. C'est donc une régularisation de ce côté-là et une dépense supplémentaire de 40 648 €.

Cela conduit effectivement comme vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur Bouffartigue à un crédit net de 1 161 000 €. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 3

DECIDE d'approuver la modification du budget Ville de l'exercice 2013, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

M. LEBRUN : « Je reviens un tout petit peu sur le point n° 2 qui était le Débat d'Orientations Budgétaires Assainissement. Etant donné que l'assainissement est totalement lié à la réfection de la voirie et que nous avons étudié les programmes de voirie que nous envisagions de mener en 2014, nous considérons que ces deux débats sont liés même s'ils sont différents comme chaque année mais je tenais à le préciser à ce moment-là de notre séance. »

4 - ADMISSION EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET VILLE

M. GUILBERT : « Suite aux démarches de Monsieur le comptable de Versailles Municipale afin de recouvrer des impayés suite aux difficultés particulières rencontrées par le débiteur concerné, il est proposé au Conseil municipal la mise en non-valeur des créances détaillées dans le tableau annexe pour un montant total de 1 624.64 €. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes impayés d'un montant tel qu'il figure dans le tableau ci-annexé.

DIT que la dépense correspondante sera prélevée au Budget 2013.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - COOPERATION DECENTRALISEE – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA COMMUNE DE VIROFLAY

M. LEBRUN : « Cet avenant concerne donc la coopération décentralisée. Nous faisons un avenant chaque année suite à l'accord cadre que nous avons passé avec le Conseil général pour financer une partie des investissements et de l'aide que nous apportons à Kolokani. Il est rappelé dans le rapport qu'en 2012 nous avons construit 3 salles de classe complémentaires à Diandola et que cette 2^e tranche du projet portait sur une somme de 42 647 € pour 2013. L'objet de cet avenant porte sur le financement d'un hangar de vaccination à Tiouribougou et d'un Centre d'Etudes et de Développement à Toubougou pour un montant total de 41 000 €. Le Département des Yvelines, conformément à son accord, signé il y a 3 ans, prévoit de verser 10 750 € pour cette dernière tranche du contrat pluriannuel.

.../...

Il est à noter que malgré ce qui a pu se passer au Mali ces deux dernières années, cela n'a pas eu d'incidences particulières sur la façon dont nous avons pu mener à bien nos projets sur place étant donné que nous n'avons plus de français qui soit sur place mais nous avons un correspondant local qui se charge de faire la coordination entre le comité de jumelage, le groupe Mali de Viroflay, le comité de jumelage de Hassloch, et le comité de jumelage de Kolokani ce qu'il fait de façon extrêmement professionnelle en assurant que tout est bien respecté dans les règles de l'art. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le projet d'avenant n°3 de la convention décentralisée signée le 28 décembre 2010 entre le département des Yvelines et la commune de Viroflay tel qu'il est joint en annexe à la présente prévoyant le versement d'une contribution départementale de 10 750 Euros au financement du projet pluriannuel présenté par le comité de jumelage de Viroflay ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;

DIT que la participation reçue par la commune sera reversée au comité de jumelage de Viroflay qui devra apporter toute précision utile quant à l'emploi de cette contribution départementale en conformité avec le projet présenté.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU RU DE MARIVEL (SIAVRM) POUR L'ANNEE 2012

M. PIQUART : « Je vais essayer d'être synthétique dans la mesure où il s'agit d'un rapport relativement long, à peu près 24 pages, dont vous pouvez avoir connaissance auprès des services de la mairie.

Tout d'abord quelques éléments d'appréciation sur le syndicat : il recouvre le territoire de 4 communes du département des Hauts de Seine : Chaville, Marnes la Coquette, Sèvres, Ville d'Avray et 3 communes du département des Yvelines : Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. Le réseau syndical reçoit les eaux unitaires communales ou communautaires sur un linéaire cumulé d'environ 33.8 kilomètres. Le bassin versant connecté à ce réseau s'étend sur près de 2 700 ha pour une longueur d'environ 8 kilomètres. La population desservie par le réseau syndical s'élève à environ 211 400 habitants. Le volume assaini s'élève à 6 530 000 m³ en 2012 soit une baisse de 2.4 % par rapport à l'année précédente. Il est constaté depuis quelques temps, une baisse régulière chaque année sur le volume assaini par le syndicat.

L'exploitation des réseaux de collecte et de transport est assurée par la SEVESC, Syndicat des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, dans le cadre d'un contrat d'affermage depuis le 1^{er} juillet 2008.

.../...

Concernant les volumes et charges polluantes, il peut arriver, dans des circonstances exceptionnelles que des déversements s'effectuent en milieu naturel. Cela peut être le cas par exemple lorsque des travaux ou des opérations de maintenance sont prévus sur les ouvrages ou les réseaux. Dans ces conditions, il est nécessaire de les mettre complètement ou partiellement en chômage.

Depuis la mise en service du bassin, 13 943 m³ en moyenne d'effluents ont été rejetés en Seine par an sur un total de 17 502 000 m³ ce qui est effectivement marginal.

Je vais passer rapidement sur les moyens humains parce qu'il n'y a pas grand-chose à en dire. Concernant les moyens financiers du syndicat, il participe à hauteur de 28.90 % aux charges communes de la structure. Ainsi, sa participation s'est élevée pour l'année 2012 à 234 772 €. En effet, il faut savoir que ce syndicat est géré par un bureau administratif et technique qui s'appelle le BAT regroupant 4 syndicats : le SIAVRM, le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Rû de Gally.

Les recettes du syndicat sont principalement constituées par les redevances d'assainissement votées chaque année par le comité syndical. Il a été fixé à 0.39 € sur le premier semestre 2012 et à 0.45 € ht le m³ pour le 2^e semestre 2012.

Autres recettes du syndicat : les subventions des partenaires institutionnels pour les études et travaux réalisés : l'agence de l'Eau Seine-Normandie, le département des Yvelines et des Hauts-de-Seine : 367 120 € encaissés au cours de l'année 2012. Nous avons également des aides au fonctionnement de l'agence de l'Eau Seine-Normandie : aide à la qualité des exploitations Aquex 2011 pour un montant total de 97 229 €. Nous bénéficions également d'autres subventions mais plus ou moins marginales.

Le comité syndical est présidé comme chacun sait par Monsieur François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres.

Enfin vous avez les études et travaux. Donc effectivement, nous arrivons un peu dans le vif du sujet.

Les travaux de renouvellement réalisés par le fermier : en 2012 le programme prévisionnel de renouvellement comportait 8 opérations essentiellement sur du matériel tournant, des accessoires hydrauliques, des équipements électro-mécaniques. Le montant total des opérations de renouvellement était de 347 480 € pour l'année 2012. Pour 2013, le coût prévisionnel des renouvellements est de 327 000 € HT.

Enfin vous avez les études et travaux réalisés au cours de l'année 2012. Tout d'abord les travaux de renouvellement réalisés par le fermier. Les travaux engagés par le syndicat : réhabilitation des collecteurs F et G sur la commune de Sèvres.

Différentes études ont été réalisées, en particulier par l'entreprise Structures et Réhabilitations en janvier 2011. Il ressort de ces études que les deux collecteurs F et G sont essentiellement exposés à un risque d'ordre environnemental.

Le marché de travaux de réhabilitation des collecteurs F et G a été attribué à l'entreprise SADE pour un montant de 1 437 290 €. Les travaux ont été réalisés entre novembre 2011 et août 2012.

Les travaux de réhabilitation des branchements des particuliers sur le collecteur A à Viroflay ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE qui a effectué la réhabilitation complète du collecteur A et de certains branchements de particuliers. Cependant, concernant la tranche conditionnelle, certains branchements ont été considérés comme irréalisables.

.../...

Le syndicat a donc décidé de lancer un marché de travaux de réhabilitation de ces branchements, bien sûr en concertation avec la ville de Viroflay et du Conseil général des Yvelines. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société JF CONSEILS pour un montant de 11 683 € et le marché de travaux a été confié à l'entreprise HBTP pour un montant de 122 982 €. Les travaux ont été réalisés entre juillet et septembre 2012.

Les travaux de réhabilitation des collecteurs B et D sur la commune de Chaville : le projet de réhabilitation a été divisé en trois tranches : une sur Chaville, une sur Versailles-Viroflay, la dernière sur la commune de Sèvres. Les travaux ont démarré sur la commune de Chaville pour un montant de 41 600 € (tranche ferme) et 390 € HT par branchement particulier (tranche conditionnelle).

Les études engagées par le syndicat concernent les travaux de réhabilitation du collecteur C, commune de Sèvres et du collecteur I sur la commune de Ville d'Avray et de Sèvres. La SEVESC a constaté qu'il fallait intervenir dans l'entretien et la rénovation de ces deux collecteurs. L'appel d'offres a été publié en septembre 2012 et l'étude a été confiée à l'entreprise Semofi pour un montant de 106 828 € dont le rapport final a été rendu en mai 2013. »

M. GUENARD : « Merci pour ce compte-rendu très précis. Je me demande à quoi sert ce syndicat dans la mesure où très souvent, et peut-être l'avez-vous constaté les uns les autres, cela sent extrêmement mauvais dans le bas de Chaville. Je me permets donc, n'étant pas technicien et n'ayant pas pu lire ce rapport très détaillé, de demander s'il y a un rapport de cause à effet entre les travaux qui restent à faire et l'odeur nauséabonde qui a envahie le bas de Chaville et quelquefois même Viroflay dans les parties proches de Chaville ? »

M. ISSAKIDIS : « J'avais eu l'immense privilège l'année dernière de présenter ce rapport et je remercie notre collègue d'en avoir accepté la charge cette année. Il se trouve que j'avais justement abordé ce sujet crucial indiquant que sur Viroflay, nous avons eu le bénéfice de la mise en place de membranes filtrantes au niveau des égouts qui chapotent ces conduites d'assainissement mentionnées précédemment et qui minimisent très fortement les mauvaises odeurs. Il se trouve que sur d'autres villes, sur Chaville en particulier mais aussi Sèvres, ils ne sont pas complètement équipés de ce type de membranes. Cela explique pourquoi, ponctuellement, il y a ces odeurs nauséabondes qui sont réductibles car nous l'avons fait à Viroflay ; cela va certainement être fait aussi dans les villes limitrophes. »

M. MARGUERIT : « Je ne sais pas si la situation économique étant ce qu'elle est, cet investissement pourra être financé par ledit syndicat. Mme Besnard, qui a écouté fort attentivement ce rapport, me dit qu'il y aurait des sources d'économie à faire au sein de ce syndicat. Là, il y a contradiction au sein du conseil municipal mais nous voterons cette délibération.

Une sujétion : compte tenu du fait que nous vivons maintenant dans une société moderne où les outils sont largement dématérialisés et où un certain nombre de supports sont mis à notre disposition sur les sites, ces types de rapport pourraient-ils être mis dans les documents dématérialisés qui sont mis à notre disposition ? Je ne sais pas si cela pose une question de droit mais plutôt que d'aller les consulter en mairie, si nous pouvions le lire parce qu'il est accessible de façon dématérialisée, ce serait une bonne idée. »

M. LEBRUN : « Nous le recevons en format papier et il faudrait que nous demandions au syndicat de nous le transmettre sous format PDF. Ou alors nous désossons le dossier papier, nous le scannons et nous l'envoyons en format PDF. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du SIAVRM pour l'exercice 2012.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) POUR L'ANNEE 2012

Mme HERMANN : « Je vais essayer de faire une synthèse assez rapide de ce rapport de 110 pages.

Tout d'abord, il n'y a pas eu de nouvelles adhésions au SIGEIF en 2012. Vous vous souvenez que nous avons voté l'adhésion de nouvelles communes dans les années précédentes.

Ce qui fait que le SIGEIF en 2012 est en fait un territoire de 5.4 millions d'habitants, 184 communes qui adhèrent à la compétence « Gaz » et 63 communes qui adhèrent à la compétence « Electricité » comme la ville de Viroflay. En chiffre global sur l'ensemble du territoire dont vous avez la carte sous les yeux, cela représente 9 371 kilomètres de canalisations de gaz soit 5 % du réseau national français. Ces canalisations ayant un âge moyen de 24 ans et étant contrôlées à peu près 3 fois par an pour vérifier et prévenir les éventuelles fuites.

Le SIGEIF sur la partie électrique représente 8 469 kilomètres de réseaux sur ce territoire, soit 3 500 kilomètres de réseaux haute-tension qui sont enterrés et 5 000 kilomètres de réseaux « basse tension » qui sont pratiquement au $\frac{3}{4}$ en souterrain. L'âge moyen du réseau est d'environ 33 ans.

Ces chiffres globaux vous rappellent le patrimoine qui est géré par le SIGEIF qui a une mission de contrôle des prestations des concessionnaires que sont GRDF, ERDF et EDF.

En 2012 nous pouvons noter qu'un appel d'offres a été lancé pour mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique. Ce groupement de commandes a été attribué à « Gaz Naturel Europe », GDF Suez et Alter Gaz ; ce contrat a été signé en 2012 et se termine en juin 2014 ce qui fait qu'un nouvel appel d'offres est en cours de rédaction actuellement pour une attribution de contrat qui démarrera en juillet 2014. La ville de Viroflay avait adhéré à ce groupement de commandes.

Le SIGEIF a un budget total de 43 millions d'€ et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des villes qui sont dans son périmètre d'action.

Son action se poursuit également dans le domaine de la coopération décentralisée. En 2012, 3 nouveaux projets :

- Un en partenariat avec « Electriciens sans frontières » à Madagascar,
- Un au Burkina Faso
- Un dans des plans communaux d'électrification de villages également à Madagascar.

Faisons maintenant un petit zoom sur la ville de Viroflay qui nous intéresse plus particulièrement.

.../...

En 2012, 4 396 clients ont un contrat « gaz » et 35 kilomètres de réseau « gaz » sur la ville. Il y a une légère hausse de consommation par rapport à 2011 qui est due au problème climatique. Nous vous rappelons que sur la ville il n'y a plus de fond de grise dans les canalisations dont 72 % d'entre elles sont en polyéthylène.

En électricité, il y a 8 186 clients ce qui représente 73 kilomètres de réseau électrique dont 14 kilomètres de réseau aérien sur la ville. Au niveau de la « basse tension » nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne du réseau aérien sur le territoire du SIGEIF. Un petit effort est à faire en terme d'enfouissement.

L'indicateur de qualité qui correspond au nombre et à la durée des coupures sur la ville est supérieur à la moyenne du territoire ; il n'y a pas eu en 2012 de fortes perturbations sur le réseau.

Je vous rappelle qu'en 2012, les travaux d'enfouissement « basse tension » concernaient la rue Alsace Lorraine, la rue Sainte Geneviève et une partie de la rue des Fleurs.

Le SIGEIF en 2012 a reversé au titre des travaux mandatés en 2010, puisque ce reversement se fait sur l'année N + 2, un montant de 42 000 €.

Par ailleurs, Viroflay ayant signé avec EDF et le SIGEIF un protocole pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'énergie, au cours de l'année 2012, 555 Mgw/heure cumac de CEE correspondant à des opérations d'économies d'énergie réalisées sur le patrimoine de la commune, ont pu être constitués. Le prix de la valorisation de ces CEE ayant été fixé à 4.16 €, un reversement de 2 310 € HT a été effectué à la ville de Viroflay sur l'année 2012. Voilà ce que nous pouvons dire succinctement de l'année 2012 pour le SIGEIF. »

M. LEBRUN : « Merci. Nous prenons donc acte que ce rapport vous a été présenté. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 52 380 € soit 30 % du plafond fixé par le Département des Yvelines à hauteur de 174 600 € H.T.,

DIT que cette subvention sera utilisée sur les voiries communales d'intérêt communautaire, pour la réalisation des travaux rue Alsace-Lorraine et rue Sainte Geneviève, conformément aux fiches d'identification annexées à la présente délibération,

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

8 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UN KIOSQUE A JOURNAUX

M. GUILLON : « S'il est un type de commerce dont le nombre a tendance à diminuer à Viroflay comme ailleurs, c'est bien celui de magasin de presse ou marchands de journaux et les habitants tout comme les commerçants le constatent et le déplorent. Cette diminution générale du nombre de points de vente de presse en France est dûe à plusieurs facteurs, dont la baisse régulière des achats de quotidiens papiers au numéro. Mais l'une des raisons majeures de cette diminution des points de vente et donc, de l'offre de presse découle de l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement en particulier l'immobilier c'est-à-dire leurs locaux, comparé au revenu modeste que procure cette activité. En vue de trouver une solution, la ville s'est rapprochée de la société Médiakiosk afin de proposer l'installation d'un kiosque à journaux à Viroflay. En effet, cette société Médiakiosk, filiale de JC DECAUX propose l'installation d'un kiosque sans charge financière pour la ville et dont le coût immobilier sera financé par la publicité. Il en résultera des charges d'un niveau tout à fait supportable pour un kiosquier c'est-à-dire un vendeur de journaux qui pourra ainsi vivre de son travail de vente de la presse et contribuer à l'animation commerciale du quartier. A cette fin, une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque à journaux Place de Verdun vous est proposée.

Brièvement, quelques commentaires et explications sur les principaux articles de cette convention :

- Elle autorise Médiakiosk à occuper le domaine public et à installer un kiosque dont la surface au sol est de 12.70 m² donc un peu moins de 13 m² avec, il est vrai, devant le kiosque, un espace nécessaire pour la circulation des piétons.
- Ce kiosque sera situé Place de Verdun dont vous voyez l'emplacement prévu sur l'illustration.
- La durée de la convention sera de 12 ans. Mais comme il s'agit d'une occupation du domaine public, elle sera délivrée selon la réglementation à titre précaire et révocable.
- Médiakiosk versera à la ville une redevance annuelle de 300 € avec une clause d'indexation.
- Pour ce qui concerne l'ensemble des frais d'édification, d'entretien et d'éventuelles réparations ou remises en état du kiosque, tout cela reste à la charge de la société.
- Il est prévu également dans la convention qu'en cas de réaménagement de la Place et c'est une perspective qu'il faudra envisager, Médiakiosk prendra à sa charge le déplacement du kiosque pendant les travaux et pourra éventuellement le réimplanter sur un autre emplacement.
- La convention précise également que la destination principale du kiosque est de vendre des journaux, des publications et des périodiques.
- Elle précise qu'en cas de cessation d'activité du kiosquier, il est prévu une période de 6 mois au-delà de laquelle la convention sera révolue. Une question a été posée en commission thématique : pour certains, cette période paraissait longue mais en fait elle a pour objectif de garantir la pérennité de l'activité et de l'emploi du marchand de journaux en se donnant effectivement une grande marge dont nous n'aurons peut-être pas besoin, pour trouver un nouvel exploitant en cas de cession d'activité.
- Le kiosquier sera un travailleur indépendant, gestionnaire point de vente et il signera pour cela une convention avec la société Médiakiosk
- La convention prévoit aussi que l'affichage publicitaire se fera sur le kiosque dans le respect de la réglementation et l'ensemble des recettes publicitaires ira à Médiakiosk.

.../...

Je terminerai en précisant que ce projet d'implantation d'un kiosque Place de Verdun est accueilli favorablement par les habitants et les commerçants du quartier.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec Médiakiosk. »

M. LEBRUN : « Merci pour cette présentation d'un projet qui je pense était attendu dans ce quartier étant donné que nous avons eu du mal à maintenir un marchand de journaux suite à la fermeture de celui qui a été remplacé par une banque. »

M. GUENARD : « Il est effectivement intéressant d'avoir à nouveau cette activité présente dans ce quartier. La question est la suivante : y a-t-il ou n'y a-t-il pas des m² commerciaux libres actuellement dans ce périmètre ? Parce que là nous créons 13 ou 14 m² de plus alors que des locaux existent peut-être et sont vides... Est-ce que la condition, pour que l'activité redémarre était celle de se mettre au centre de la place plutôt que dans un commerce disponible actuellement ? »

M. LEBRUN : « Il me semble que, dans le rapport de présentation fait par Vincent Guillon, la réponse à cette question était intégrée. Monsieur Guillon a bien dit clairement que l'obstacle majeur au développement ou au maintien d'une activité comme celle-ci, est le coût de l'immobilier. En l'occurrence, vous le savez bien, il y a eu une tentative de mise en place d'un marchand de journaux dans une des boutiques de la Place de Verdun. Or, le problème de la boutique, est que cela nécessite de payer un loyer ; le loyer fait donc partie des charges et est une charge extrêmement importante pour le kiosquier ou pour la personne qui exerce cette activité. Dans ce mode de fonctionnement là, il n'y a quasiment aucun loyer, c'est-à-dire que, je crois que les 300 € que Médiakiosk paye, il les facture au kiosquier en tant que loyer annuel. Ensuite, le kiosquier n'a de charges que son salaire à lui et il garde toute la marge qu'il dégage sur la vente des journaux. Nous avons donc une activité qui ne coûte rien à la collectivité, qui est plus facile à maintenir qu'une activité dans une boutique existante et, par ailleurs, il n'y a pas sur la Place de Verdun à proprement parlé, de locaux disponibles. Les locaux disponibles dans ce quartier-là se situent pour l'instant sur le boulevard de la Libération donc un peu en dehors de la Place et nous savons que ces locaux ont du mal à fonctionner car ils sont un peu en dehors des circuits habituels. Nous avons donc imaginé qu'il était intéressant de mettre un kiosque à la sortie de la gare, qui sera en prise directe avec le marché. Il n'est pas au milieu de la Place mais en bout de parking et donc il prend peut-être une place de stationnement et encore car nous allons essayer de le positionner de telle façon qu'il y ait peu de places de stationnement mobilisées pour maintenir la capacité de stationnement sur cette Place et ce kiosquier sera en prise directe avec les commerçants du marché. Donc à mon sens, il ne peut être que bénéfique. Nous avons eu, avec Vincent Guillon, des contacts avec les commerçants du marché qui sont extrêmement favorables à l'installation de ce kiosque.

En tout cas, il faut faire l'essai de ce kiosque car il est très attendu par la population.

Cela coûte beaucoup moins cher et de cette façon nous pouvons pérenniser une activité de ce type à Viroflay. Je signale par ailleurs que les marchands de journaux continuent à disparaître autour de nous comme par exemple, à Chaville, où un marchand de journaux a fermé à cet endroit, rue Anatole France, en même temps qu'une pharmacie d'ailleurs et un autre du côté de la pointe de Chaville qui n'est pas non plus forcément très florissant. Pour maintenir cette activité, il faut donc pouvoir trouver des solutions de financement à peu près intéressantes et sans mettre le moindre argent public dans l'opération. Je vous propose donc de voter sur cette délibération qui est une convention d'occupation du domaine public. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de la convention à passer avec la société MEDIAKIOSK, annexée à la présente délibération.

DECIDE d'accorder une permission de voirie à la société MEDIAKIOSK pour l'implantation d'un kiosque à journaux place de Verdun, au titre de l'occupation du domaine public communal. Pour une durée au maximum égal à celle de la convention, article 3.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 - AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES DU C.L.S.P.D., CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Mme BILLAUDEL : « Il s'agit d'une délibération récurrente que nous présentons tous les ans. Je vous propose simplement d'autoriser Monsieur le Maire à signer des dossiers de demandes de subventions pour l'année 2014 pour le financement du poste de coordinateur et des actions de prévention que propose le CLSPD. Sachant qu'il y a une date de forclusion au 30 novembre. »

Mme BESNARD : « Nous voulions savoir quelles étaient les actions ; si elles étaient les mêmes que l'année dernière ou s'il y en avait de nouvelles ? De plus, si nous pouvions avoir le rapport d'activité de 2012-2013... »

Mme BILLAUDEL : « Je ne l'ai pas ici et vous l'aurez lorsque nous convoquerons de nouveau en réunion plénière le CLSPD. Dans les activités, nous avons poursuivi le partenariat avec le Collège mais je n'ai pas le détail de toutes les actions menées mais il y en a eu pour chaque niveau ; également des actions de prévention avec les personnes âgées afin de les prévenir des risques de vol par ruse ; également avec Arc'Ados, une première qui était intéressante, nous avons proposé à des enfants qui fréquentent Arc'Ados de restaurer du petit mobilier d'école : ils ont été accompagnés du service des peintres de la mairie, et à la clef, ils sont partis un week-end faire du char à voile ; il s'agissait donc d'une action pour leur donner envie de travailler... Sinon, il n'y a pas d'autres choses que ce que nous faisons d'habitude. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'autoriser le dépôt de dossier de subventions auprès de tous organismes (Conseil Général, Préfecture...).

.../...

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - AVENANT N° 6 A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA COMMUNE DE VIROFLAY SUR LA DELEGATION DES MOYENS ADMINISTRATIFS EN MATIERE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE INFANTILE

Mme BERTHOD : « Il existe donc une convention entre le Département des Yvelines et la commune de Viroflay sur la délégation des moyens administratifs en matière de protection et de promotion de la santé infantile. Cependant, le schéma de l'action du Conseil général pour la protection infantile fait l'objet d'une réorganisation. Donc, dans l'attente d'une nouvelle convention, il convient de prolonger le dispositif par avenant. Les dispositions de la convention sont donc prorogées à partir du 1^{er} janvier 2013 ; le Conseil général vient de nous transmettre l'avenant, le 3 octobre dernier et je vous demanderai donc de bien vouloir l'approuver.

Les moyens administratifs dont nous parlons correspondent au personnel pour lesquels les frais sont remboursés par le Conseil général. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant n°6 à la convention entre le département des Yvelines et la Commune de Viroflay sur la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection et de promotion de la santé infantile, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11 - CONVENTION DE RESIDENCE D'ARTISTE AVEC LE THEATRE DE SARTROUVILLE ET DES YVELINES, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Mme ROCHERON : « C'est une convention de résidence qui n'est pas nouvelle puisque la ville de Viroflay travaille déjà depuis de nombreuses années en partenariat avec le Théâtre de Sartrouville dans le cadre « d'Odyssées en Yvelines » soutenu par le Conseil général. Je vous rappelle qu'en janvier 2011, nous avons reçu à l'auditorium de Viroflay, autour du metteur en scène Laurent Fréchuret, l'auteur Taher Najib et l'acteur Mounir Margoum au cours de la création d'un spectacle « A portée de crachat ». Cette création de spectacle qui avait eu lieu à Viroflay avait rencontré un très important succès auprès des élèves des écoles notamment, les élèves du collège et même des lycéens venus d'établissements de Versailles. Depuis, ce spectacle, créé à Viroflay, est parti en tournée et sera au Théâtre du Rond-Point en mars prochain à Paris.

.../...

Cette rencontre avait donc été faite dans le cadre « d'Odysées en Yvelines », biennale de création théâtrale pour la jeunesse, pour laquelle nous allons de nouveau participer cette année. Nous avons eu un certain nombre de propositions pour l'édition 2014 et nous avons retenu le projet « Joséphine » qui a paru tout à fait pertinent pour servir de thème à de nombreuses rencontres avec les enfants des écoles de Viroflay.

Ce spectacle s'appelle « Joséphine ou les enfants punis » et je vous encourage à aller regarder dans la plaquette culturelle pour avoir un peu plus de détail sur le contenu du spectacle qui a été créé et mis en scène par Anna Nozière avec une seule actrice en scène qui est Sarajeane Drillaud. Il s'agit d'artistes qui ne sont pas tous nouveaux dans le domaine donc avec une grande expérience dans le théâtre et qui vont présenter ce spectacle destiné aux enfants à partir de 6 ans et vraiment porté par la comédienne qui sera seule en scène, l'objectif étant de créer une certaine intimité avec les spectateurs. La mise en scène est assez minimaliste ; un travail sur la confiance et un clin d'œil à la façon dont les enfants grandissent et se forment autour des petites mensonges et de la façon dont parfois, ils aménagent la vérité.

Cette résidence se fera avec tout un parcours de médiation culturelle autour du spectacle et avec les classes de CM 2. De nombreuses classes se sont déjà inscrites car nous prévenons les écoles bien en amont afin qu'elles puissent intégrer ce type de manifestation dans la programmation scolaire. Il y aura donc un travail sur la prise en main du texte théâtral, la mise en espace de l'écriture et de la musicalité du texte. Une représentation scolaire va avoir lieu ; la compagnie va rester 10 jours à l'auditorium, du 3 au 14 janvier et cela se terminera avec un spectacle ouvert au public, le samedi 14 janvier à 20 h 30, spectacle que je vous encourage à aller voir bien évidemment.

Un autre spectacle viendra aussi à l'auditorium, toujours dans le cadre « d'Odysées en Yvelines », en mars et est intitulé « Entre Chou et Loup ».

Je vous demande donc d'accepter que Monsieur le Maire signe la convention pour accueillir cette compagnie à l'auditorium pendant 10 jours. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de mettre en place une résidence d'artiste entre la ville de Viroflay et le « Théâtre de Sartrouville et des Yvelines, Centre Dramatique national » ;

APPROUVE le projet de la convention de résidence d'artiste à intervenir entre le « Théâtre de Sartrouville et des Yvelines, Centre Dramatique national » et la commune de Viroflay tel qu'il est joint en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 - CONVENTION DE RESIDENCE D'ARTISTE AVEC L'ASSOCIATION « LULUPROD »

Mme ROCHERON : « C'est un travail, fait à l'auditorium, afin d'accueillir des compagnies pour travailler avec les enfants des écoles. Cette année, trois projets ont été imaginés dans une même série : une représentation classique, une résidence chanson et une rencontre théâtrale autour des poètes engagés.

.../...

Là, il s'agit, avec la compagnie Luluprod de la résidence chanson. Jeune compagnie, Luluprod est basée sur la région parisienne. Son axe de travail est de lier la création musicale et la médiation culturelle autour d'actions culturelles qui se construisent autour de la musique et des textes. Cette compagnie répond complètement au programme que nous pouvons soumettre et proposer aux collégiens avec, en plus, un travail autour de la lumière mise en place pour le spectacle. Donc, également une dimension technique puisque l'objectif est d'avoir des médiations avec les collégiens afin de leur faire comprendre le fonctionnement autour d'un spectacle.

Le duo qui va venir est composé de deux personnes : Sylvain Fontimpe et Clément Caratini qui travaillent comme les chansonniers rive-gauche de l'après-guerre avec un chanteur et un musicien qui portent musicalement en scène des textes poétiques en entretenant un rapport direct et privilégié avec le public.

Le titre de leur spectacle est « Aragon en chanson » ; c'est un travail autour des textes d'Aragon. Ce spectacle sera prolongé par « Bien au-dessus du silence », spectacle proposé en mars et représentant un travail sur les poètes engagés et dans lequel évidemment les textes d'Aragon trouvent toute leur place.

Il n'y a pas de spectacle ouvert au public dans le cadre de cette résidence. Cela est réservé aux médiations avec les écoles. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de mettre en place une résidence d'artiste entre la ville de Viroflay et l'association « Luluprod » ;

APPROUVE le projet de la convention de résidence d'artiste à intervenir entre l'association « Luluprod » et la ville de Viroflay tel qu'il est joint en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 - APPROBATION D'UN AVENANT INDEMNITAIRE A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIGNEE AVEC CARILIS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DES BERTISETTES

M. THOMAS : « Nous avons une piscine à Viroflay qui est très fréquentée et nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous avons juste un petit souci dans la mesure où la structure de cette piscine est en bac acier, structure particulière pour piscine, dont l'un des principaux inconvénients est la corrosion surtout dans un milieu humide et acide avec des eaux traitées. La corrosion a lieu surtout au niveau des jointures sur les plages et entre les rebords et la piscine. Nous avons cherché une solution technique afin d'essayer de remédier à ce problème ce qui n'est pas évident. Néanmoins, la société Etandex utilise un procédé assez novateur qui a l'air de bien fonctionner en appliquant une résine sur l'ensemble des plages évitant ainsi à l'acier d'être en contact avec les eaux corrosives.

.../...

Nous avons effectué une zone de test pour nous assurer de la qualité de ce procédé parce que la réfection de l'intégralité des plages coûterait la bagatelle de 200 000 €. Avant d'engager cette somme, nous voulons nous assurer que le procédé correspond bien à la structure qui est la nôtre à Viroflay.

Nous avons donc effectué sur une petite parcelle une zone de test sur quelques m2 puis, nous en tirerons les conclusions. Cette zone de test a été faite pendant la période de vidange de la piscine mais cela nécessite de vidanger afin d'être dans un environnement le plus sec possible, poncer la peinture présente, appliquer la résine, laisser sécher pendant plusieurs jours ce qui a entraîné une période de fermeture de la piscine un peu plus conséquente avec une perte d'exploitation pour la société gérante de cette piscine.

Dans les obligations contractuelles qui nous lient à notre fermier, nous vous invitons à accepter cette demande d'indemnisation pour la perte d'exploitation de la société Carilis. »

M. MARGUERIT : « Votre intervention me rappelle que lorsqu'il y a eu la rénovation extérieure de la structure de la piscine, notre groupe avait émis des réserves quant au fait que les travaux étaient limités justement à tout ce qui était externe en pensant qu'il fallait se poser la question du bassin, du changement du bassin. A cette époque-là, le choix avait été fait pour dépenser le minimum afin de rénover la piscine. Je ne sais pas si cela est un bon choix mais en tout cas, c'était le vôtre mais pas forcément le nôtre.

Sinon, nous nous abstenons sur cette délibération pour trois raisons :

- D'accord sur le fait que Carilis va avoir une perte d'exploitation avec ces 3 semaines de fermeture mais nous verrons avec la publication des comptes mais nous n'oublions pas non plus que, Carilis pendant toute une période, a bénéficié de conditions d'exploitation extraordinaires avec la fermeture des piscines alentours en profitant de la manne apportée par les viroflaysiens, les versaillais... Nous trouvons donc que l'inégalité de traitement : bénéfiques c'est pour lui, pertes c'est pour nous n'est pas forcément une bonne idée. Mais il nous a été dit en commission que nous étions obligés de faire cette indemnisation.
- Nous sommes peut-être obligés de le faire mais Carilis a été ennuyé pendant 3 semaines alors que dans Viroflay, aujourd'hui, certains commerçants sont tous les jours, perturbés par des travaux. Rue Rieussec, Avenue du Général Lerclec, et, à notre connaissance, ce que je souhaite que vous nous confirmiez Monsieur le Maire puisque nous ne sommes pas au courant de toutes les négociations, les commerçants sont obligés de supporter les pertes sans avoir d'indemnisation pour le préjudice qu'ils ont subi. Il semble qu'un certain nombre de ces commerçants sont dans des situations difficiles ayant même pour certains, licencié du personnel pour des raisons de travaux et de baisse du chiffre d'affaires. Là encore, il y a inégalité de traitement.
- 3^e raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération : dans son article 2 elle précise : « la commune de Viroflay s'engage à verser au délégataire la somme de 20 379.66 € TTC. » Cela veut donc dire que dedans il y a de la TVA. Mais, si nous avons bien compris, il s'agit d'une indemnité versée à la société Carilis pour réparer un préjudice qu'elle a subi. Ce n'est pas une indemnité versée pour une prestation réalisée par Carilis puisque justement cette dernière n'a pas pu faire sa prestation. A partir de là, mon sentiment est que, dans ces cas-là, une indemnité n'est pas soumise à TVA. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que la commune pourra faire l'économie de 20 % du montant de cette indemnité. »

.../...

M. LEBRUN : « Je pense que ce sera la participation de Viroflay à la résorption du déficit de l'Etat. Puisque cette TVA sera collectée par le délégataire Carilis, qui reversera cette taxe à l'Etat et cela fera donc partie de notre péréquation en quelque sorte. Ceci dit, vous me donnerez la référence dont vous parler et que je regarderai avec la plus grande attention. Nous ferons peut-être un débat d'experts sur le sujet... Peut-être que la revue Fiduciaire dit quelque chose de différent. Nous verrons...

L'autre chose, qui n'avait rien à voir avec le sujet, concernait l'inégalité de traitement entre Carilis et les commerçants de Viroflay impactés par les travaux dans Viroflay notamment ceux du tramway. Là, je vous dis que cela n'a rien à voir puisque la ville de Viroflay a un engagement contractuel avec Carilis donc dans le cadre d'un contrat, il y a un certain nombre de conditions et de compensations de l'exploitation et il est normal que la ville de Viroflay, saisie par Carilis, étudie et négocie. Car je peux vous dire que cette indemnité a été négociée afin d'obtenir le montant qui vous est présenté là.

La ville de Viroflay n'a pas de contrat direct avec les commerçants ; elle n'est pas le maître d'ouvrage ni le maître d'œuvre, l'instigateur des travaux du tramway en question et elle n'a pas la possibilité d'indemniser d'une façon ou d'une autre quiconque, dans la ville, qui subirait des dommages ou des perturbations liés à des travaux faits par d'autres. Donc, il n'y a pas d'inégalité de traitement entre les uns et les autres.

Je ne rentrerai pas, ici même, dans les détails car je vois très bien à quel commerçant vous faites référence. J'ai convoqué à plusieurs reprises ce commerçant que je n'ai pas cité, et, il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, je lui ai proposé de préparer un dossier d'indemnisation que nous pouvions l'aider à constituer et ensuite à présenter à la Chambre de Commerce qui peut aider aussi les commerçants à présenter des dossiers d'indemnisation auprès du Tribunal Administratif ; et, ce dossier, je l'attends toujours ! J'ai rencontré ce commerçant il n'y a pas très longtemps, qui m'a dit être en train de le préparer avec son expert-comptable et son avocat. Mais il se trouve qu'entre-temps, il a fermé sa boutique deux jours par semaine puis maintenant depuis quelques semaines. Il est donc difficile, dans des conditions d'exploitation qu'il a mises en œuvre, de défendre un dossier dans lequel il a effectivement une perte d'activité liée à la fermeture progressive de sa boutique. Alors, je ne dis pas que le tramway y est pour quelque chose mais, en tout cas, la ville de Viroflay et son Maire, lui a fait des propositions pour l'aider dans les difficultés qu'il pouvait rencontrer. Après, je ne sais pas si ces difficultés sont directement liées au tramway ou si elles sont liées à d'autres activités qu'il peut avoir car il est vrai que le commerce dont il est question n'est pas forcément de 1^{ère} nécessité.

L'autre point que je tiens à signaler, c'est qu'un certain nombre de commerçants dans Viroflay, notamment dans le village, dans les mêmes circonstances de lieu et de perturbations, qui n'ont strictement aucun problème mais au contraire, qui se développent. Il est donc difficile de dire que les travaux du tramway ont gêné un quartier car oui, cela a pu gêner certains commerçants mais d'autres s'en tirent bien. Voilà ce que je peux dire de l'analyse de cette situation et je réaffirme clairement ici qu'il n'y a strictement aucune inégalité de traitement entre certains prestataires de la ville de Viroflay et certains intervenants économiques de la ville de Viroflay pour lesquels, je peux le dire, le Maire de Viroflay, les services et les autres élus, ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour essayer de l'aider. »

.../...

M. GUENARD : « Je ne veux pas en rajouter et il ne s'agit pas de parler spécifiquement d'un commerce particulier mais à défaut d'avoir une contrainte juridique du type de celle qui lie Carilis à la ville, un contrat entre un fermier et un bailleur etc..., je pense que la commune a la responsabilité au moins de garantir la continuité et la qualité de l'environnement de l'ensemble des acteurs qui sont sur son territoire. De plus, nous le savons, les commerçants payent des impôts : la contribution foncière etc... Il ne serait donc pas illégitime à mon sens, au-delà du cas auquel vous faisiez référence semble-t-il, de mener une action encadrée par la mairie permettant aux uns et aux autres de ressortir de cette période dans des conditions qui auront pu atténuer le préjudice qu'ils auront certainement subi ; peut-être pas tous mais en tout cas, un certain nombre d'entre eux. Et pas seulement dans le centre du village d'ailleurs. »

M. LEBRUN : « Je vais aller plus loin dans ma réponse. La ville de Viroflay, en l'occurrence son Maire, a écrit deux fois en 4 ans au Conseil général des Yvelines afin de lui dire, sur sollicitation de certains commerçants, le souhait de mise en place d'une commission d'indemnisation spécifique et liée au tramway. J'ai écrit et vu le Président ; ils ont étudié cela avec les services et la réponse a été : « nous ne mettrons pas de commission d'indemnisation spécifique liée à ces travaux en place. » La réponse était claire. Après, l'autre réponse était de dire qu'il existe des procédures parallèles d'indemnisation, dont je vous ai parlé tout à l'heure, via le Tribunal Administratif et avec l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Donc je pense que de ce côté-là, il existe d'autres procédés. J'ai parlé d'un cas en particulier avec la proposition de service de la ville de Viroflay pour aider ce cas en particulier, et je peux vous dire que j'avais pris cet engagement moral. Lorsque nous avons su que le tramway viendrait, j'avais dit que nous ferions ce que nous pourrions pour essayer de défendre les viroflaysiens et ceux qui y travaillent. C'est ce que nous avons fait. Mais chacun peut préparer les dossiers ou ne pas les préparer et faire comme il le souhaite.

D'autres commerçants ont manifesté le fait qu'ils rencontraient des difficultés et j'en vois deux en particulier mais ces deux commerçants se sont installés dans le secteur des travaux du tramway en toute connaissance de cause : l'un lorsque les travaux étaient déjà commencés, donc pas de surprise par rapport à cela et là je pense que son activité n'est pas au meilleur niveau mais la situation était déjà présente ; l'autre s'est installé alors que la Déclaration d'Utilité Publique était déjà votée depuis un certain temps, des panneaux 4 x 5 annonçaient que le tramway allait arriver et que les travaux qui allaient commencer. Ce commerçant m'a saisi à plusieurs reprises en me demandant si Viroflay pouvait faire comme Reims au niveau des indemnisations. J'ai donc regardé le dossier de Reims, dossier intéressant, dans lequel il était noté : « l'indemnisation des commerçants pourra être éventuellement étudiée si ces derniers étaient installés avant la Déclaration d'Utilité Publique ». Donc grosso modo, à partir du moment où l'évènement « travaux » est connu, il est clair que ceux qui s'installent après, le font en toute connaissance de cause. Chacun savait que des travaux de cette ampleur ne pouvaient pas se passer en 6 mois. J'ai une assez bonne connaissance de ces sites et de la situation des commerçants tout autour sans citer de commerce en particulier. »

M. GUENARD : Intervention sans micro – inaudible.

M. LEBRUN : « J'irai plus loin encore : la ville de Viroflay, à la demande de commerçants, a créé dans le village, 4 places de stationnement « minute » qui se situent devant les deux commerces principaux qui manifestent des difficultés.

.../...

Ils les demandaient depuis un certain nombre d'années ; nous les avons installés au début des travaux du tramway et là aussi il s'agit de stationnement facilité pour du commerce, notamment l'un des deux, où l'on s'arrête ¼ d'heure et on repart. Nous sommes donc vraiment dans une configuration où nous avons fait un certain nombre d'effort, nous pouvons en faire d'autres mais là maintenant nous sommes à un an de la fin des travaux et il est peut-être un peu tard pour mettre en place quelque chose même si elles ont été réclamées car nous avons eu une réponse négative ferme du maître d'ouvrage qui prend, dans ces cas-là, ses responsabilités. J'ai vu ces commerçants à plusieurs reprises et pas que moi. »

M. MARGUERIT : « Ce qu'il faut savoir c'est qu'effectivement, il y a une procédure légale, réglementaire qui existe sur ce type d'indemnisation. Qu'il ne s'agit pas simplement d'un geste de bonne volonté qui serait fait par la collectivité publique ou telle ou telle collectivité. Il existe des règles car il y a une rupture d'égalité quand il y a des travaux effectivement, par rapport à ceux qui ne subissent pas ces travaux devant chez eux avec une baisse de chiffre d'affaires. Donc une vraie procédure. Vous parliez de je ne sais plus quelle ville mais, effectivement, en France, mais ce n'est pas la peine d'aller chercher loin : je constate simplement une chose c'est que sur le tramway Chatillon-Viroflay, deux départements sont concernés : les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Ce que je constate c'est que, dans les Hauts-de-Seine, le département et la RATP ont un accord, ont mis en place un système où il suffit d'aller sur internet pour imprimer le papier relatif à cette commission. N'importe quel commerçant peut le faire, voir son expert-comptable, remplir ce document avec les chiffres correspondants permettant d'évaluer la situation ; c'est donc quelque chose de simple à faire ! Ce sont les Hauts-de-Seine. Je constate que, dans les Yvelines, rien n'est mis en place. Je sais que vous êtes Maire, Conseiller général mais, en tout cas, je ne sais pas quel poids a la ville de Viroflay, pour défendre ses commerçants alors que dans d'autres départements, cela a l'air de se faire avec une mécanique qui se met en place.

Je vais vous dire mon sentiment : nous faisons du viroflaysien. C'est-à-dire qu'il y a des choses qui existent mais cela reste confidentiel. Si un commerçant se plaint beaucoup, nous allons le voir, lui proposer des choses ; après, il sera dit qu'il ne fait pas ce qu'il faut, qu'il tarde, que son expert-comptable n'est pas bon et cela rejoint la conversation que nous avons tout à l'heure sur les camps de vacances. Oui des choses existent mais il n'y a pas de communication. Nous restons dans l'action individuelle, le petit truc dans son coin et puis après, il est dit qu'il n'y a personne, qu'aucun commerçant ne demande : et oui ! effectivement nous n'informons pas les commerçants. Je n'ai personnellement vu aucun papier en direction des commerçants leur expliquant la démarche car tout cela reste confidentiel : cela c'est du viroflaysien ! Cela justifie donc notre abstention sur cette délibération. »

M. LEBRUN : « La justification de ce vote est un peu tirée par les cheveux. Nous allons clore le sujet mais simplement, je l'ai dit clairement, et je le redis : il existe des procédures ; celle-ci, le conseil général n'a pas voulu la mettre en service ; j'ai demandé au Président du conseil général précédent celui-ci, j'ai demandé à celui-ci : l'un et l'autre n'ont pas souhaité la mettre en place pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je ne rentrerai pas dans le détail parce que ce n'est pas le sujet de ce soir. Simplement, il existe d'autres procédures que j'ai présentées moi-même aux commerces en question en leur disant que la ville de Viroflay pouvait les aider : j'attends. »

.../...

M. ISSAKIDIS : « Je voudrais faire une intervention rapide car je ne peux pas laisser sur un même plan la piscine et les commerces. Parce que j'entends un amalgame assez osé je dirais, qui semble laisser passer un message d'inégalité de traitement. Mais cela n'est pas du tout le cas : remettons les choses en place. De quoi parlons-nous précisément : d'un côté il y a une piscine qui remplit une fonction de service public car d'une part elle est ouverte à tout le monde, elle reçoit des associations, des élèves, etc... et donc elle participe à un « vivre ensemble ». De l'autre côté, nous avons des commerçants, qui participent aussi d'une certaine façon à un « vivre ensemble » mais pas de la même façon car ce n'est pas ouvert au monde associatif, aux classes des écoles etc... Donc, je ne peux pas laisser dire que ce que font les uns, les autres, le département des Hauts-de-Seine, des Yvelines etc... serait attentatoire au principe d'égalité car ce n'est pas le cas : il ne faut pas confondre égalité et égalitarisme. Ce n'est pas parce que nous faisons quelque chose pour Carilis dans un contexte bien précis que cela porte obligation de faire exactement la même chose partout et tout le temps, quelles que soient les circonstances. Ne mélangeons pas tout. Et encore une fois, les mesures d'exception dans une République, la rendrait, en définitive, devenir une monarchie contrariée ! Nous n'en sommes pas là du tout. Il y a des lois ; elles s'appliquent. Que les commerçants fassent ce qu'ils doivent faire ; ce sont des commerçants ; ils ont un bénéfice à réaliser qu'à mon sens ils ne partagent avec personne lorsqu'ils le font. Carilis, je le répète pour ceux qui n'auraient pas bien entendu, assure aussi des fonctions de service public en s'ouvrant au public ! »

M. LEBRUN : « Contractuellement avec la ville de Viroflay. Très bien. Nous allons passer au vote de cette délibération. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix

Abstentions 7

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine municipale de Viroflay du 22 juillet 2008 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que les dépenses afférentes à ce contrat seront prévues et inscrites au budget de la commune.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

14 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT D'ARC'ADOS

Mme BILLAUDEL : « C'est une délibération qui revient souvent puisque nous essayons de nous adapter aux jeunes afin de rester captifs et l'équipe d'Arc'Ados a souhaité pouvoir mettre en place des soirées à thèmes ce qui nous oblige à intégrer cette possibilité dans le règlement. Il s'agit de l'article 3.

.../...

Egalement une petite modification sur les inscriptions aux ateliers qui se font maintenant dans le cadre d'une « soirée d'inscriptions » au lieu de se faire par courrier. Voilà les deux modifications qui sont apportées à ce règlement que je vous remercie de bien vouloir approuver. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement d'Arc'Ados.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

15 - TABLEAU DES EMPLOIS : TRANSFORMATION DE POSTE

3'04'43

M. LEBRUN : « Il s'agit simplement de fermer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et d'ouvrir un poste de rédacteur territorial suite à la transformation d'un poste pour la nomination d'un agent au grade supérieur. Cette transformation de poste aura une incidence financière de 2 393 € sur une année pleine. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'adopter les modifications suivantes au tableau des emplois permanents de la commune de Viroflay pour permettre la promotion interne d'un agent. Ces dispositions prendront effet au 1^{er} juillet 2013.

Poste A Fermer	Poste A Ouvrir
1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste de rédacteur territorial

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 - MODIFICATION DU TAUX DE VACATION DES PROFESSEURS DE LANGUES ETRANGERES

3'05'16

Mme ROCHERON : « Il s'agit donc de proposer au conseil municipal de modifier le taux horaire brut pour les agents vacataires à la Direction des Affaires Culturelles.

.../...

Il s'agit des professeurs des cours de langues. Le taux appliqué actuellement avait été fixé en 2006 et n'a pas été réévalué depuis et cela commence à poser de sérieux problèmes pour faire venir des professeurs d'un bon niveau. Nous avons des professeurs de bons niveaux aux cours de langues de la ville et il est donc proposé au conseil municipal d'augmenter d'un peu plus de 4 % pour passer de 24 à 25 €. En général, ces professeurs assurent quelques heures par semaine. L'incidence financière est de 1 377 € pour l'année. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} septembre 2013 comme suit le taux horaire brut de la vacation des cours de langues étrangères à :

➤ 25.00 €

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées, **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. LEBRUN : « Un décret est sorti le 8 novembre 2011 qui autorise les collectivités à participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Nous entendons par protection sociale, la mutuelle et la prévoyance qui n'étaient pas forcément obligatoires. Suite à ce décret, le Centre Interdépartemental de Gestion, le C.I.G. a lancé une procédure groupée de mise en concurrence d'opérateurs afin d'essayer de trouver des meilleurs prix à proposer aux collectivités locales qui adhèreraient à ce groupement de commandes. La ville de Viroflay a donné mandat au C.I.G. en 2012 dans cette procédure à l'issue de laquelle 2 opérateurs ont été retenus et proposés à l'ensemble des collectivités adhérentes : l'opérateur Harmonie pour la protection « santé » et Intériale pour la protection « prévoyance ». Nous ne pouvons faire bénéficier nos agents que si la ville de Viroflay participe à minima au paiement des cotisations de ces organismes. Le résultat de l'appel d'offres est assez positif parce que nous arrivons après l'analyse du C.I.G. à des gains par rapport à un contrat moyen de mutuelle de l'ordre de 20 à 25 % sur les cotisations et, sur le contrat de prévoyance c'est quasiment de l'ordre de 50 %. La ville de Viroflay, de la même façon que Versailles Grand Parc, que la ville de Versailles et d'autres collectivités qui ont aussi adhéré, a décidé de contribuer de façon symbolique à raison d'1 € par agent, par mois et par garantie couverte ; cette cotisation de 1 € par agent et par mois permet justement à l'agent de contracter avec la mutuelle ou l'organisme de prévoyance et de bénéficier de ces tarifs tout à fait préférentiels qui sont, dans la plupart des cas, meilleurs que ceux qu'ils pouvaient contracter eux-mêmes de façon privée.

.../...

Je vous propose d'approuver cette convention de participation financière avec la participation qui vous a été proposée. Je signale aussi que cette proposition a été faite au Comité Technique Paritaire il y a quelques semaines, qui a approuvé cette délibération à l'unanimité. Ce CTP qui réunit à la fois des élus et des agents municipaux, des représentants du personnel. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat par le CIG.

Le niveau de participation sera fixé à un euro (1,00 €) par agent et par mois.

- **le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG.

Il est opté pour le pack prévoyance.

Le niveau de participation sera fixé à un euro (1,00 €) par agent et par mois.

PREND ACTE que l'adhésion aux deux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 500 €.

AUTORISE le Maire à signer les deux conventions d'adhésion aux conventions de participation et tout acte en découlant.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG et tout acte en découlant.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « Nous aurons un effort assez important à faire en terme de communication sur la question de la prévoyance parce que, souvent, nous considérons que cela ne nous concerne pas ou tout du moins que les risques du contrat prévoyance ne nous concernent pas. Je pense que là-dessus un certain nombre de personnes se trompent. Lorsqu'elles se retrouvent justement dans la situation d'un arrêt prolongé, elles sont bien contentes d'avoir une protection de type prévoyance. »

.../...

18 - ACHAT DE CHEQUES OU CARTES CADEAUX POUR LE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. LEBRUN : « Il est de tradition que la ville de Viroflay offre à ses agents qui ont des enfants de moins de 12 ans, des chèques cadeaux et il se trouve que nous n'avions pas, jusqu'à présent, de délibération spécifique pour fixer le barème et nous vous proposons donc de régulariser cette situation en indiquant que le montant des chèques cadeaux est de :

- 30 € pour les enfants de 0 à 6 ans
- 35 € pour les enfants de 7 à 9 ans
- 40 € pour les enfants de 10 à 12 ans.

C'est le tarif que nous avons mis en œuvre les années précédentes ; il fallait simplement une délibération. »

M. GUENARD : « Ce sont des chèques cadeaux utilisables dans tous les commerces alentours ? »

M. LEBRUN : « Oui. Ils sont utilisables dans la plupart des commerces existants voire même parfois sur internet aussi donc ils ne sont pas ciblés sur tel type de commerce. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le principe de l'octroi de chèques ou cartes cadeaux pour les enfants, âgés de 0 à 12 ans, du personnel municipal de la Ville.

Les personnels concernés doivent avoir : plus de 6 mois d'ancienneté, une quotité de travail supérieure à 50 % et être en position d'activité et non en congé parental. Un seul parent peut bénéficier des bons pour le même enfant.

DIT QUE la grille de référence fixant le montant maximum des chèques ou cartes cadeaux repose sur l'âge de l'enfant dans l'année civile de référence :

- de 0 à 6 ans un chèque cadeau de 30€.
- de 7 à 9 ans un chèque cadeau de 35€.
- de 10 à 12 ans un chèque cadeau de 40 €.

INSCRIT chaque année au budget primitif les crédits nécessaires à cette dépense.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013,
EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE LE 4 AVRIL 2008 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **27 juin 2013**
 - Création de la régie de recettes produits du service sport de la ville de Viroflay
 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité RODP 2013
 - Avenant n° 5 à la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la bibliothèque de la ville de Viroflay

- **28 juin 2013**
 - Montant du plafond de ressources pour les familles

- **4 juillet 2013**
 - Tarification des cours de squash

- **11 juillet 2013**
 - Tarification des repas du restaurant municipal – année 2014

- **15 juillet 2013**
 - MAPA 12 BA 13 : marché de travaux de réhabilitation du gymnase Gaillon – Lot n° 2 – couverture/étanchéité/revêtements de façades/menuiseries extérieures-serrurerie-Avenant n° 1

- **22 juillet 2013**
 - Frais de participation des familles dont les enfants fréquentent l'atelier d'initiation à la langue allemande pendant la pause méridienne

- **29 juillet 2013**
 - Signature d'une convention d'assistance avec le Cabinet CITYLEX AVOCATS dans le cadre de la requête introduite par la ville de Viroflay contre l'entreprise UTB (construction de la bibliothèque de Viroflay)
 - Contrat de service SP PLUS V2 – Régie recettes service Sport
 - Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un logement situé au 9 avenue Louvois à Viroflay au bénéfice de Mme Nathalie ROUSSIN LONDOS

- **21 août 2013**
 - Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un logement situé au 107 avenue Gaston Boissier à Viroflay au bénéfice de Monsieur Vincent JOUANDET

- **27 août 2013**
 - Location de l'auditorium

.../...

- **29 août 2013**
 - Avenant n° 7 à la création de la régie de recettes centralisée de la Ville de Viroflay
- **2 septembre 2013**
 - Attribution d'une subvention pour l'élargissement d'un portail d'entrée
 - Attribution d'une subvention pour l'élargissement d'un portail d'entrée
- **3 septembre 2013**
 - Location de la salle municipal Puyade
- **4 septembre 2013**
 - Attribution d'une subvention pour l'élargissement d'un portail d'entrée
- **5 septembre 2013**
 - Tarification des emplacements de stationnement situés rue James Linard à Viroflay
 - Tarification des « BIP » d'accès au parc de stationnement situé rue James Linard à Viroflay
 - Tarification du service jeunesse
 - Tarification des soirées à thème du service jeunesse
- **6 septembre 2013**
 - Tarification des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs
- **17 septembre 2013**
 - Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un logement situé au 19 rue Gabriel Péri à Viroflay au bénéfice de M. Hassen GUERRAS
- **19 septembre 2013**
 - Mise à disposition de la salle du Pavillon d'Elvire : tarifs pour l'année 2014
- **24 septembre 2013**
 - Mise à disposition d'une place de stationnement sise sur un terrain communal, situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Monsieur Mathieu BOILLOT
 - Vente de livres usagés de la bibliothèque
- **8 octobre 2013**
 - Tarif de vente auprès des libraires du livre « Viroflay au 20^{ème} siècle – un village proche de Paris »
- **22 octobre 2013**
 - Aliénation d'un véhicule immatriculé 97 CFC 78



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, informe le Conseil municipal que depuis le 28 juin 2013 **ont été aliénés** :

Pavillons : 35

Appartements + caves : 57

Appartements : 11

Garages/Parkings : 10

Immeubles : 2

Local + local d'activités : 2

Ces biens n'ont pas fait l'objet d'une réserve foncière.